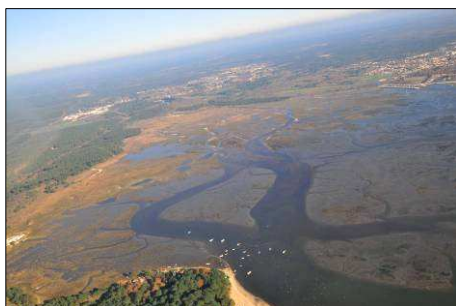


2010-2014

EVALUATION DU PLAN DE GESTION 2010 -2014

DE LA RESERVE NATURELLE

DES PRES SALES D'ARES ET DE LEGE



Avec la participation de :



SOMMAIRE

I.	EVALUATION DE L'OUTIL PLAN DE GESTION 2010-2014 ET DE L'ARBORESCENCE.....	4
1.1	Le plan de gestion, un outil de travail.....	4
1.1.1	<i>Rédaction</i> :.....	4
1.1.2	<i>Processus de validation du plan de gestion 2010-2014</i> :.....	4
1.2	L'arborescence.....	5
1.2.1	<i>Hiérarchisation et clarté de lecture</i>	5
1.2.2	<i>Affectation cohérente des objectifs et opérations</i>	9
1.2.3	<i>Cohérence des priorités des Fiches Actions (FA)</i>	9
II.	EVALUATION DU PLAN DE GESTION PAR THEMATIQUE ET PAR OBJECTIF A LONG TERME	10
2.1	Réglementation.....	10
2.1.1	<i>Objectif à long terme n°1</i>	10
2.1.2	<i>Objectif à long terme n°2</i>	13
2.2	Connaissance.....	14
2.2.1	<i>Objectif à long terme n°3</i>	14
2.2.2	<i>Objectif à long terme n°4</i>	20
2.2.3	<i>Objectif à long terme n°5</i>	24
2.3	Gestion.....	25
2.3.1	<i>Objectif opérationnel n°6</i>	25
2.4	Activités et usages.....	30
2.4.1	<i>Objectif opérationnel n°7</i>	30
2.4.2	<i>Objectif opérationnel n°8</i>	31
2.4.3	<i>Objectif opérationnel n°9</i>	34
2.5	Foncier.....	35
2.5.1	<i>Objectif opérationnel n°10</i>	35
2.6	Paysage.....	36
2.6.1	<i>Objectif à long terme n°11</i>	36

2.7	Actions transversales	38
III.	BILAN DE L'EVALUATION DU PLAN DE GESTION.....	40
3.1	Bilan de réalisation du plan de gestion	40
3.1.1	<i>Evaluation de la réalisation des Fiches Actions (FA).....</i>	<i>40</i>
3.1.2	<i>Evaluation de la réalisation des Objectifs Opérationnels (OO)</i>	<i>41</i>
3.1.3	<i>Evaluation de la réalisation des Objectifs à Long Terme (OLT).....</i>	<i>42</i>
3.2	Conclusion générale.	44
3.3	Evaluation financière	45
3.3.1	<i>Recettes</i>	<i>45</i>
3.3.2	<i>Dépenses.....</i>	<i>47</i>
3.3.3	<i>Appui des municipalités par la réalisation de prestations en régie.....</i>	<i>50</i>
3.3.4	<i>Appui de personnel salarié</i>	<i>50</i>
3.3.5	<i>Bénévolat valorisé.....</i>	<i>51</i>

I. EVALUATION DE L'OUTIL PLAN DE GESTION 2010-2014 ET DE L'ARBORESCENCE

1.1 Le plan de gestion, un outil de travail

Un plan de gestion est un outil destiné à différents types d'utilisateurs à vocation variées. Il se doit d'être lisible, cohérent et compréhensible pour le plus grand nombre afin de ne pas perdre en efficacité. Le sommaire du plan de gestion 2010-2014 est érigé de façon claire et est largement inspiré du Guide méthodologique des RN.

1.1.1 Rédaction :

La classification du site en Réserve Naturelle Nationale en 1983 impose la rédaction d'un plan de gestion selon un format de rédaction précis se déclinant en 3 grandes parties : A ; B et C.

La partie A est consacrée au diagnostic de la réserve regroupant les informations ainsi que les données écologiques et socio-économiques. Cette partie importante constitue la base à partir de laquelle les enjeux de conservation vont s'articuler. La clarté de lecture est aisée et les nombreuses cartes étayant les propos apportent une visualisation simple de la situation et des actions envisagées. En détaillant toutes les sections imposées par le modèle de rédaction issu du guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles, le précédent plan de gestion est conforme aux réglementations.

L'arborescence du plan de gestion est exposée en Partie B, avec une programmation des opérations à mener durant les 5 années du plan. Dans un souci d'efficacité et de compréhension, les opérations sont déclinées sous forme de fiches actions. Elles indiquent clairement les acteurs impliqués, le délai de réalisation ou encore la charge de travail estimée. De cette façon, le gestionnaire et les différents partenaires peuvent se répartir les tâches pour servir au mieux les enjeux de conservation qui

motivent ce plan de gestion. Cette hiérarchisation des opérations sera à retenir et à reconduire dans le prochain plan de gestion.

La dernière section C touche aux évaluations annuelles éditées tout au long de la durée du plan de gestion. Elles ont été rédigées par le conservateur sous forme de rapport d'activité. Le temps de travail accordé à la réalisation de ces documents est important et a été mal évalué. Il devra être recalculé pour le prochain plan de gestion.

1.1.2 Processus de validation du plan de gestion 2010-2014 :

Le plan de gestion a été soumis à différentes instances officielles selon la législation du ministère de l'écologie : le Comité Consultatif (CC), le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

En 2008, son contenu a été validé par le CC puis en 2009 par le CSRPN donnant lieu à quelques remarques et réajustements qui ont été intégrées dans le plan de gestion final.

Ce n'est que le 10 décembre 2012 que le CNPN valide à son tour le plan de gestion et prend acte des améliorations apportées à la gestion de la réserve depuis la nomination du nouveau gestionnaire (retard dû à des reports du CNPN et à un changement de rapporteur en 2011). Cependant le CNPN considère le document présenté comme un document d'étape, dont il approuve les différentes orientations en matière de gestion, mais non comme un véritable plan de gestion du fait de la faible prise en compte des points suivants :

- ▶ la représentativité de la RNN dans la problématique de gestion des espaces naturels périphériques au site et de manière générale du bassin d'Arcachon ;
- ▶ la définition des principaux enjeux du site et précisera les objectifs ;
- ▶ recentrer ses actions sur le périmètre de la RNN ;

- étudier la mise en place d'une chasse pilote
Ces remarques ont été prises en compte et seront intégrées au prochain plan de gestion.

1.2 L'arborescence

1.2.1 Hiérarchisation et clarté de lecture

La hiérarchisation des objectifs et opérations du plan précédent suivent le modèle recommandé par le « Guide Méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles ». Il consiste à dégager des grands thèmes, puis de les décliner en objectifs à long terme, en objectifs opérationnels et en opérations. Les objectifs à long terme représentent une ligne de conduite et traduisent la stratégie de gestion appliquée à la réserve. Ils n'ont pas vocation à être atteints à la fin du premier plan de gestion et se reportent généralement dans le plan de gestion suivant ou peuvent simplement faire l'objet d'un réajustement.

❖ Six thématiques structurent le plan de gestion :

I : Réglementation

II : Connaissance

III : Gestion et conservation

IV : Activités et usages

V : Foncier

VI : Paysage

Autour desquelles se répartissent 11 Objectifs à Long Termes (OLT)

Ces OLT sont déclinés eux même en 32 objectifs opérationnels (OO). Les OO sont réalisés, quant à eux, grâce à 55 opérations dites fiche action (FA).

Neuf opérations sont décrites comme des actions transversales : six répondent à l'ensemble des objectifs opérationnels et sont liées à la gestion courante de la réserve, donc indépendantes des

OLT ; trois répondent à l'ensemble des opérations liées aux OO connaissance, gestion/conservation et activités/usages.

❖ Les fiches actions sont classées en rubriques selon la typologie préconisée par le guide méthodologique pour une lisibilité facilitée :

AD : Gestion administrative 11 FA

PO : Police de la nature 1 FA

SE : Connaissance: Suivi, études, inventaires 20 FA

TU : Travaux uniques, équipements 11 FA

TE : Travaux d'entretien, maintenance 11 FA

PI : Pédagogie, information, animation et éditions 1FA

TABEAU N°1 : ARBORESCENCE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

Code	Objectifs à long terme	Code	Objectifs opérationnels	Code	Fiches « action »
Thématiques transversales					
	Actions transversales qui répondent à l'ensemble des objectifs à long terme		Actions transversales qui répondent à l'ensemble des objectifs opérationnels	AD 2	Affectation, aménagement et gestion de locaux fonctionnels pour le gestionnaire
				TU 1	Acquisition de matériels de gestion courante
				AD 1	Renforcement de l'équipe de la Réserve Naturelle
				AD 3	Formation et commissionnement de l'équipe de la Réserve Naturelle
				SE 1	Elaboration d'un « cahier de gestion » et des rapports d'activité
				SE 2	Evaluation du plan de gestion 2010 – 2014 et rédaction du plan de gestion 2015-2019
Réglementation					
I	OLT n°1 « Veiller à l'application du règlement en vigueur au sein de la Réserve Naturelle ».	1.1	Clarifier, faire connaître et expliquer la réglementation	TU 2	Conception et mise en place de la signalétique réglementaire
		1.2	Etablir le dialogue avec l'ensemble des usagers fréquentant la Réserve Naturelle ou exploitant cette dernière dans le cadre d'une activité particulière	PI 1	Sensibilisation des publics et des usagers à la réglementation de la Réserve Naturelle
		1.3	Faire appliquer la réglementation en vigueur	PO 1	Surveillance de la Réserve Naturelle
	OLT n°2 « Disposer d'un règlement compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel actés dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle ».	2.1	Compléter ou préciser certains articles du règlement actuel de la Réserve Naturelle	AD 4	Promulgation d'un arrêté préfectoral complétant le décret ministériel
		2.2	Veiller à intégrer de manière cohérente les activités socio-économiques présentes au sein d'un territoire classé en Réserve Naturelle		
Connaissance					
II	Action transversale qui répond à l'ensemble des objectifs à long terme liés à la connaissance		Action transversale qui répond à l'ensemble des objectifs opérationnels liés à la connaissance	AD 5	Partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés
	OLT n°3 « Acquérir une connaissance fine des habitats naturels, des habitats d'espèces, de la flore et de la faune présents sur la Réserve Naturelle et Les Abberts ».	3.1	Compléter et actualiser les inventaires concernant la flore et la faune patrimoniales de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	SE 3	Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques
				SE 4	Suivi de l'évolution des habitats des habitats naturels
				SE 5	Suivi des espèces floristiques patrimoniales
				SE 7	Caractérisation et suivi temporel du peuplement d'oiseaux
				SE 8	Suivi de la Gorge bleue à miroir
				SE 9	Recherche du Vison d'Europe et suivi de la population de Loutre d'Europe
				SE 10	Suivi de la population de Cistude d'Europe présente sur les Réservoirs à poissons, le canal de Ginot et le canal des étangs
				SE 12	Suivi de la population d'Ædipode des salines sur les prés salés
	3.2	Réaliser des suivis des habitats, des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales sur la Réserve Naturelle et les « Abberts ».	SE 11	Conservation des populations d'Anguille d'Europe	
			SE 13	Suivi de la population de Damier de la Succise	
	OLT n°4 « Acquérir une connaissance fine des facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la Réserve Naturelle et les Abberts ».	4.1	Poursuivre l'acquisition de données concernant les facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	SE 14	Suivi et évaluation de l'influence des activités anthropiques sur l'état écologique de la Réserve Naturelle
				SE 15	Suivi quantitatif et qualitatif des eaux
				SE 16	Etude de l'influence de la démostriction sur la biodiversité au sein de la Réserve Naturelle
				SE 17	Suivi de la dynamique des espèces animales envahissantes au sein de la Réserve Naturelle
OLT n°5 « Valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire de la Réserve Naturelle et des Abberts ».	5.1.	Analyser, évaluer et hiérarchiser les connaissances acquises afin de favoriser la conservation des espèces patrimoniales et la gestion de leurs habitats	SE 19	Analyser et synthétiser les données puis les valoriser au sein d'un logiciel SIG	
					5.2

Code	Objectifs à long terme	Code	Objectifs opérationnels	Code	Fiches « action »	
Gestion						
III	OLT n° 6 « Maintenir et améliorer la qualité et l'état de conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune de la Réserve Naturelle et des Abberts ».		Action transversale qui répond à l'ensemble des objectifs opérationnels liés à la gestion	AD 6	Partenariats et/ou prestations entre le gestionnaire et des organismes usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels	
		6.1	Expérimenter des opérations de gestion des prés salés par l'intermédiaire du fauchage ou du pâturage	TE 1	Mesures de gestion expérimentales des prés salés et des espèces floristiques objectifs associées	
		6.2	Conservier les espèces floristiques patrimoniales des prés salés			
		6.3	Maintenir et favoriser le pâturage équin et le fauchage sur les prairies de la Réserve Naturelle et des « Abberts » en leur assignant des objectifs	AD 7	Accompagnement les agriculteurs dans la gestion agro-environnementale des prairies et des bosses des réservoirs à poissons	
		6.4	Instaurer une gestion différenciée sur l'ensemble des réservoirs à poissons et le canal de Ginot au sein de la Réserve Naturelle	TU 4	Aménagement et équipements pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des réservoirs à poissons	
				TE 2	Gestion hydraulique des réservoirs à poissons	
				TE 3	Gestion de la végétation des réservoirs à poissons et des bosses afin de favoriser l'accueil d'espèces patrimoniales et des oiseaux d'eau	
				TE 4	Gestion du canal de Ginot	
		6.5	Instaurer une gestion hydraulique cohérente afin de préserver ou d'améliorer la conservation la biodiversité sur la Réserve Naturelle et les « Abberts ».	SE 6	Etude hydraulique pour une gestion intégrée des réservoirs à poissons	
		6.6	Appliquer une gestion cohérente des populations d'espèces envahissantes et des populations d'espèces de grands mammifères	TE 5	Entretien raisonné des fossés sur la Réserve Naturelle et en périphérie immédiate	
				TE 6	Gestion raisonnée contre le Baccharis à feuilles d'arroche	
				TE 7	Gestion des populations de Ragondin et autres espèces exogènes envahissantes	
		TE 8	Gestion des populations des grands mammifères			
6.7	Améliorer l'état écologique de l'habitat à Tamaris	TU 3	Restauration de l'habitat à Tamaris présent sur la digue du sentier du littoral			
6.8	Améliorer l'état de conservation des boisements de la Réserve Naturelle	TE 9	Gestion environnementale des boisements de la Réserve Naturelle			
6.9	Améliorer l'état de conservation du réseau bocager de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	TE 10	Entretien et restauration des haies bocagères de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».			
Activités et usages						
IV	OLT n°7 « Maintenir les usages et les pratiques locales compatibles avec des objectifs de conservation du patrimoine naturel sur la Réserve Naturelle et les Abberts ».	7.1	Maintenir la pratique de la fauche et du pâturage au sein de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	AD 8	Accompagnement des démarches de valorisation d'activités socio-économiques et/ou socioculturelles	
		7.2	Impliquer les acteurs locaux et les usagers par des actions participatives à la préservation du patrimoine naturel			
		7.3	Valoriser les activités socio-économiques ou socioculturelles compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel dynamisant le territoire			
	Action transversale qui répond aux objectifs à long terme liés à la circulation, l'accueil et la sensibilisation des publics et des usagers			Action transversale qui répond aux objectifs opérationnels liés à la circulation, l'accueil et la sensibilisation des publics et des usagers	SE 20	Etude de fréquentation au sein de la Réserve Naturelle
	OLT 8 « Organiser et structurer les usages et les pratiques au sein de la Réserve Naturelle et des Abberts ».	8.1	Proposer un réseau de sentiers identifiable, praticable et cohérent avec les objectifs de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	TE 11	Entretien et sécurisation de la passerelle du canal des étangs	
				TU 5	Définition du réseau de sentiers au sein de la Réserve Naturelle	
		8.2	Proscrire la circulation des véhicules motorisés (sauf autorisation spéciale) au sein des prés salés	TU 6	Aménagement de sites d'accueil pour les véhicules motorisés à l'attention des « ayants droit »	
		8.3	Proposer des entrées de la Réserve Naturelle identifiables, aménagées et localisées stratégiquement pour le public et les usagers	TU 7	Définition et aménagement des entrées de site de la Réserve Naturelle destinées aux publics et aux usagers	
	8.4	Disposer d'un panneauage et d'une signalétique positionnés stratégiquement et intégrés au paysage au sein de la Réserve Naturelle	TU 8	Conception et mise en place de la signalétique d'accueil et de cheminement		
	OLT n°9 « Répondre à une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au sein de la Réserve Naturelle ».	9.1	Structurer et cadrer les activités pédagogiques menées au sein de la Réserve Naturelles	AD 9	Cahier des charges à destination des organismes intervenant dans le cadre de l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au sein de la Réserve Naturelle	
		9.2	Impliquer officiellement les structures dans la mission de sensibilisation et d'éducation des publics			
		9.3	Proposer à l'ensemble des publics des prestations de qualité			
Foncier						

Code	Objectifs à long terme	Code	Objectifs opérationnels	Code	Fiches « action »
V	OLT n°10 « Assurer le maintien de la fonction de zone tampon des espaces en périphérie et en particulier des Abberts ».	10.1	Garantir la protection réglementaire et foncière en périphérie de la Réserve Naturelle	AD 10	Promulgation d'un périmètre de protection sur Les Abberts.
		10.2	Optimiser la maîtrise foncière en périphérie de la Réserve Naturelle	AD 11	Maîtrise foncière complémentaire à la Réserve Naturelle
Paysage					
VI	OLT n°11 « Valoriser la qualité paysagère et les éléments identitaires de la Réserve Naturelle et des Abberts ».	11.1	Résorber les points noirs de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	TU 9	Renaturation de l'ancien circuit automobile
				TU 10	Renaturation de l'ancien ball-trap
				TU 11	Renaturation des berges du Canal des étangs par enlèvement des « pitts »

Cette arborescence entraîne une redondance de certains objectifs opérationnels. Il paraît par exemple difficile de distinguer le ressort de la gestion ou de la connaissance de certaines actions, ces deux thématiques étant intimement liées.

De plus, on observe par ailleurs un déséquilibre entre les affectations des opérations aux objectifs opérationnels : ainsi une même opération peut correspondre à 3 OO (ex : OO IV.8, IV.9 et IV.10), alors qu'un autre OO peut être décliné en 7 opérations.

Cette arborescence serait à simplifier pour permettre notamment des bilans annuels plus simples et pertinents (une étude correspond à une seule action), rendant ainsi l'action du gestionnaire plus lisible.

1.2.2 Affectation cohérente des objectifs et opérations

La première analyse des tableaux récapitulatifs précédents nous montre que :

- tous les objectifs opérationnels sont rattachés à un objectif à long terme ;
- toutes les opérations ne sont pas rattachées à un objectif opérationnel ;
- des opérations transversales répondent soit aux OO, soit aux OLT ;
- certaines opérations atteignent leurs objectifs par le biais de résultats d'une autre opération ;
- de nombreuses actions sont redondantes du fait de la proximité entre les thématiques de connaissance et de gestion.

Exemple : l'action « Partenariats scientifiques entre gestionnaire et organismes spécialisées » est présente dans beaucoup d'autres opérations.

1.2.3 Cohérence des priorités des Fiches Actions (FA)

Pour une meilleure organisation de traitement des actions, les opérations se sont vues attribuées deux niveaux de priorité :

Prioritaire : 41 opérations

Secondaire : 14 opérations

Sur l'ensemble, la balance opérations prioritaires/opérations secondaires semble équilibrée, mais au sein des rubriques, on retrouve des disparités importantes. La différenciation des opérations par leur niveau de priorité sera à prendre en compte dans l'analyse des taux de réalisation des actions. La cohérence des priorités semble correcte pour l'ensemble des actions en notant toutefois une grosse majorité d'opérations prioritaires. Cela traduit l'expression de beaucoup d'attentes par les partenaires dans un contexte de reprise en main de la réserve.

Opérations	Prioritaire	Secondaire
Rubriques		
Gestion administrative	5	6
Police de la nature	1	0
Connaissance	18	2
Travaux uniques	10	1
Travaux d'entretien	6	5
Pédagogie, information, animation et éditions	1	0
TOTAL	41	14

Tableau 2– Priorités des opérations par objectif opérationnel

II. EVALUATION DU PLAN DE GESTION PAR THEMATIQUE ET PAR OBJECTIF A LONG TERME

2.1 Réglementation

2.1.1 Objectif à long terme n°1

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°1 : « Veiller à l'application du règlement en vigueur au sein de la Réserve Naturelle »

1.1 Objectif opérationnel : 'Clarifier, faire connaître et expliquer la réglementation

Fiche action TU 2 « Conception et mise en place de la signalétique réglementaire dans le respect de la charte graphique RNF »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée

Un stage a été effectué en 2008 par Vincent Chaumaz, afin de proposer un plan de circulation sur la réserve ainsi que compléter et définir :

- les modalités d'accès du grand public (pose de barrières aux entrées de site interdisant l'accès des véhicules, définition des entrées de site piétonnes, panneauage d'information matérialisant les limites de la RNN et la réglementation, définition des sentiers de circulation piétonne) ;
- les modalités d'accès des usagers par concertation, afin de limiter les atteintes aux milieux lors de l'utilisation de véhicules à moteur (autorisée par le décret de création de la réserve) sont bien définies pour les

chasseurs. Elles ne sont pas encore bien encadrées pour les pêcheurs professionnels.

Ce plan de circulation a été validé par les communes et le CELRL en janvier 2009. Suite à cette décision, la mise en place de la signalétique sur 10 points périphériques de la RNN a été réalisée en juin 2009 (4 panneaux d'accueil, 6 panneaux réglementaires, barrières aux entrées de site et mobiliers spécifique à l'accueil du public). Enfin, la mise en place d'une signalétique dédiée aux infractions les plus récurrentes, calculées sur 3 ans, a été installée en 2013.



❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 1.1 décliné en 1 opération :**

Suite à la reprise de gestion en 2007, le premier travail du gestionnaire a été de réaliser un plan de circulation sur le site. S'appuyant sur le tracé du sentier du littoral, ce plan de circulation s'est efforcé de prendre en compte les points d'accès permettant historiquement l'accès au site pour le grand public, par les usagers socioéconomiques locaux (chasseurs, pêcheurs professionnels) tout en conciliant les forts enjeux de conservation de certains habitats et/ou espèces de la RNN situés à proximité des sentiers piétonniers. Ce travail réalisé, le balisage réglementaire (des limites de la réserve, des entrées de site, des sentiers accessibles au grand public, de la réglementation en vigueur...etc.) a pu être opéré, permettant ainsi à tout usager d'identifier clairement la réserve dans le paysage environnant.

2.2 Objectif opérationnel : 'Etablir le dialogue avec l'ensemble des usagers fréquentant la réserve naturelle ou exploitant cette dernière dans la cadre d'activité particulière.

Fiche action PI 1 « Sensibilisation des publics et des usagers à la réglementation de la RNN »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Jusqu'en 2007, l'absence de gestionnaire clairement identifié sur le terrain n'a pas permis d'établir un lien entre les usagers de la réserve naturelle et la structure gestionnaire. En conséquence de l'application de ce plan de gestion, cette situation a très largement évolué. En effet, suite à sa reprise en gestion, le gestionnaire s'est tout d'abord attaché à installer une signalétique

réglementaire aux niveaux des principales entrées du site. En appui de cette mission, et grâce à différents outils de communication (presse locales, réunions publiques, site internet, plaquette, revues municipales, animations pédagogiques), un important travail de communication a été réalisé sur la réglementation en vigueur s'appliquant sur le site ainsi que sur les différents enjeux de conservation liés à son application. Enfin, en complément des missions de police, la réalisation d'accueils postés, technique pédagogique mêlant à la fois pédagogie et contact privilégié avec les usagers du site, s'est vue développée.

❖ **Bilan de réalisation de l'objectif opérationnel 1.2 décliné en 1 opération :**

Se basant sur une démarche pédagogique plutôt que réglementaire au sens strict du terme, le travail mené par le gestionnaire, ainsi que les structures partenaires de l'éducation à l'environnement, a permis de contribuer à la sensibilisation des publics locaux au respect de la réglementation en vigueur. L'important recul de la fréquence des infractions constaté ces dernières années (développé dans l'objectif opérationnel suivant) témoigne de la réussite de cette opération et ce dans un contexte particulier, faisant suite à une vingtaine d'année de non application de la réglementation par les différentes catégories d'usagers.

1.3 Objectif opérationnel : 'Faire appliquer la réglementation en vigueur.

Fiche action PO 1 « Surveillance de la Réserve Naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Les missions de surveillance sur la RNN, estimées au total à 377,5 jours/agent sur la période donnée, se sont déroulées principalement entre le mois d'avril et septembre, période où la fréquentation du site est la plus importante. Cet important investissement humain a permis de faire chuter de manière significative le taux de rappel à la réglementation, de qualifier la nature des infractions les plus récurrentes (réalisation d'une signalétique dédiée), et de sensibiliser le grand public à la protection du site. Cette action a également permis de d'établir un indice de fréquentation sur cette période. Cet indice, première ébauche d'une véritable étude de fréquentation sur l'année (quantitative et qualitative) a cependant offert l'occasion à l'équipe de la RNN d'apprécier la fréquentation du site sur cette période.

❖ **Bilan de réalisation de l'objectif opérationnel 1.3, décliné en 1 opération :**

L'important effort de surveillance mené par l'équipe de la RNN, appuyé par les différents services de police de l'ONCFS (Brigade mobile d'intervention, Service départemental 33), a entraîné la chute, de manière considérable, du taux de rappel à la réglementation.

Suite à ces missions, les infractions les plus récurrentes et les plus préjudiciables pour le site (chiens, vélos) ont fait l'objet d'une signalétique spécifique et pédagogique, disposée aux trois principales entrées de la réserve. Le commissionnement prochain des agents de la RNN devrait fournir un outil supplémentaire, qui contribuera à garantir le respect de la réglementation en accord avec les enjeux de conservation du site.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°1 « Veiller à l'application du

règlement en vigueur au sein de la Réserve Naturelle »

Cet Objectif à Long Terme n°1 totalise 3 objectifs opérationnels pour 3 opérations. Elles ont toutes été réalisées conduisant à l'atteinte de celui-ci.

La mise en place d'une signalétique réglementaire, en complément des missions de surveillance opérées par les différents services de l'ONCFS, ont favorisé la sensibilisation des usagers aux enjeux du respect de la réglementation, en lien avec les objectifs de conservation du site.

Fort des résultats acquis ces 7 dernières années de gestion, seul l'objectif opérationnel « surveillance de la réserve naturelle » apparaît maintenant prioritaire.

2.1.2 Objectif à long terme n°2

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°2 « Disposer d'un règlement compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel actés dans la plan de gestion de la Réserve Naturelle »

2.1 Objectif opérationnel : Compléter ou préciser certains articles du règlement actuel de la réserve naturelle.

2.2 Objectif opérationnel : Veiller à intégrer les activités socio économiques présentes et les rendre compatibles avec la réserve naturelle.

Fiche action AD 3 « Promulgation d'un arrêté préfectoral complétant le décret ministériel »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Malgré le résultat du diagnostic socioéconomique, cette action n'a pas été réalisée par manque de temps. Néanmoins a été mise à jour la connaissance du degré de pratique des nombreuses activités humaines sur la réserve naturelle, prévues ou non par le décret, préjudiciables aux milieux vis à vis des enjeux de conservation du site, ainsi que de celles constatées durant toute l'application du plan de gestion.

Ainsi, aucune mesure réglementaire et juridique n'a été prise en appui des actions de gestion menées depuis 2008 en faveur de la limitation de la pêche à la civelle aux seuls professionnels ou concernant la limitation de la circulation des véhicules motorisés de façon concertée

avec les usagers autorisés (chasseurs, pêcheurs professionnels).

❖ **Bilan de réalisation des objectifs opérationnels 2.1 et 2.2, déclinés en 1 opération :**

Le bilan de cet objectif reste mitigé. Cependant les concertations et actions menées à l'encontre de la limitation de circulation des véhicules à moteur sur les prés salés par les usagers autorisés (chasseurs / pêcheurs pro) ainsi que l'enlèvement des puits illégaux sont un succès. En effet, elles témoignent des relations établies par le gestionnaire à l'encontre des usagers locaux ainsi que de leur prise de conscience face aux enjeux de conservation du site.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°2 « Disposer d'un règlement compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel actés dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle »

Une seule opération, chapeautée par deux objectifs opérationnels, est déclinée pour cet objectif à long terme. Celle-ci n'a pas pu être réalisée entièrement (sauf l'encadrement de la pêche à la civelle). Cette action aurait dû être réalisée en fin de plan de gestion. Néanmoins, la multiplicité des parties concernées explique qu'elle n'ait pu être mise en œuvre dans les temps.

Pour autant, ce retour d'expérience de 7 ans permet aujourd'hui au gestionnaire de mieux cerner la diversité des situations rencontrées (nouveaux sports de nature, modalités d'entretiens des installations de chasse et de pêche, problématique de la circulation des chiens...etc.).

Cet objectif se devra d'être recentré en fonction de ces observations.

2.2 **Connaissance**

2.2.1 **Objectif à long terme n°3**

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°3 « Acquérir une connaissance fine des habitats naturels, des habitats d'espèces, de la flore et de la faune présents sur la réserve naturelle et les Abberts »

3.1 Objectif opérationnel : Compléter et actualiser les inventaires concernant la flore et la faune patrimoniales de la réserve naturelle et des « Abberts ».

Fiche action AD 5 « Partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Durant toute la durée du plan de gestion, de nombreux partenariats techniques et/ou scientifiques ont été conduits auprès de partenaires techniques et scientifiques locaux. A titre d'exemple, on peut citer les études suivantes :

► 2008 :

Contacts avec le CBNSA (enjeux botaniques et habitats naturels) et l'association des bagueurs d'Aquitaine (M. Leconte) pour le suivi de la Gorge bleue à miroir.

Implication dans l'étude hydro-sédimentaire de l'estuaire du Canal des étangs par le bureau d'étude Aqua-Conseil.

► 2009 :

Convention avec le CBNSA pour le suivi des espèces végétales patrimoniales et des habitats naturels de la RNN.

Sollicitation du Conseil général de la Gironde (maîtrise d'ouvrage) pour la réalisation du projet d'étude sur la démoustication.

Contact avec Ifremer, Irstea et Epec pour la réalisation d'une étude benthos/poissons/fonctions écologiques.

► 2010 :

Contact avec le laboratoire Biogéco (Université Bordeaux 1) pour la réalisation d'une étude sur la typologie et la cartographie des habitats naturels de la RNN.

Elaboration d'un pré-projet d'étude « benthos, poissons, fonctions écologiques du marais littoral » avec l'IRSTEA et le laboratoire EPOC (Bordeaux1).

► 2011 :

Convention d'encadrement d'un stage M2 avec EPOC/AAMP/Irstea pour l'étude de la biodiversité aquatique du compartiment tidal de la RNN.

Convention/contrat avec Biogéco pour la réalisation de l'étude sur la typologie et la cartographie des habitats naturels de la RNN.

► 2012 :

Convention avec Epec/AAMP, Irstea pour la poursuite de l'étude de la biodiversité aquatique.

Convention de coencadrement d'un stage M2 avec l'Onema sur la continuité écologique des domaines endigués avec l'espace maritime.

Convention/contrat avec Géo-transfert (bathymétrie d'une réserve à poissons). Coopération non formalisée avec DREAL/SPREB pour mesures hydrauliques.

Fiche action SE 3 « Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Fruit d'une politique interne à l'équipe de la RNN, il a été privilégié, pendant toute la durée du plan de gestion, l'élaboration et la conduite de suivis répliquables et standardisés en lieu et place de la réalisation d'inventaires naturalistes.

A ce titre, les actions mises en place se sont tout d'abord limitées en 2011 à l'actualisation des inventaires réalisés par biotope en 2007 (habitats naturels, faune, flore) et à des travaux réalisés dans la cadre de l'évaluation de la réserve au titre de Natura 2000.

Les suivis conduits sur le site à proprement parler, se sont cantonnés quant à eux à :

- la réalisation d'une typologie et la cartographie des habitats naturels de la RNN (partenariat ONCFS-RNN / Biogéco) ;
- la caractérisation de la biodiversité aquatique (partenariat UMR / CNRS / Epoc, Irstea / AAMP-ONCFS-RNN) ;
- au suivi des espèces végétales patrimoniales (partenariat ONCFS-RNN / CBNSA) ;
- la biodiversité aquatiques et la continuité écologique des anciens réservoirs à poissons (Partenariat ONCFS-RNN / Onema) ;
- la caractérisation et le suivi temporel des peuplements d'oiseaux nicheurs, méthode des IPA (partenariat ONCFS-RNN, LPO, FDC 33, RNN Arguin) ;
- la caractérisation et le suivi temporel des peuplements d'oiseaux hivernants et/ou en haltes migratoires

(partenariat ONCFS-RNN, FDC 33, LPO, RNN Arguin).

Fiche action SE 4 « Suivi de l'évolution des habitats naturels des prés salés »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Suite aux préconisations du CNPN, la mise en œuvre de l'action dédiée au suivi des habitats naturels s'est rapidement révélée être une des études prioritaires à mener afin de garantir une gestion exemplaire du site. Cependant, ce travail a porté uniquement sur la zone tidale de la réserve. Une telle typologie des habitats n'étant pas disponible dans la zone géographique considérée, la première étape a été de la définir afin de pouvoir par la suite obtenir sa représentation cartographique sur la réserve. Une première typologie incomplète, et de ce fait inutilisable, a été proposée par le CBNSA en 2010. Le gestionnaire a donc défini un partenariat avec le laboratoire BIOGECO en 2011. Celui-ci a conduit à la réalisation d'une typologie des habitats tidaux de la réserve à l'échelle de l'association végétale, et d'une cartographie de ces derniers à l'échelle de la RNN. Là encore, l'accent a été mis sur la standardisation du processus de cartographie, afin de pouvoir établir par la suite des comparaisons dans le temps, afin de caractériser les dynamiques d'évolution de ces habitats.

Fiche action SE 5 « Suivi des espèces floristiques « objectifs » des prés salés »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Réalisé également selon des méthodologies répliquables et standardisées, le suivi des espèces végétales s'est limité

aux espèces floristiques protégées ou à statut patrimonial pour la RNN. L'année 2014 marque ainsi la 3^{ème} année de suivi des populations d'espèces cibles, selon une méthodologie validée par le CBNSA, qui s'appliquera au prochain plan de gestion.

Fiche action SE 7 « Caractérisation et suivi temporel du peuplement d'oiseaux »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Depuis la reprise en gestion du site en 2007, l'équipe de la RNN s'est associée à différents réseaux présents localement sur le bassin d'Arcachon, de manière à caractériser les peuplements d'oiseaux de la réserve pour appréhender voire améliorer l'attractivité du site :

- ▶ réseau « limicoles côtiers », coordination RNN du Banc d'Arguin, 1 comptage mensuel ;
- ▶ réseau « Oiseaux d'eau zone humide » coordination ONCFS / FDC 33, 1 comptage mensuel de décembre à février + 2 comptages mensuels RNN + DPM associé ;
- ▶ réseau « Bernache cravant », coordination FDC 33, 1 comptage mensuel d'octobre à février.

Outre ces actions, un suivi des oiseaux nicheurs par la méthode des IPA est réalisé depuis 2008 et la réserve constitue un site de baguage et d'alerte « vague de froid », respectivement pour la bécassine et la bécasse des bois (réseaux internes à l'ONCFS).

Enfin, des données acquises hors protocoles, spécifiques à des espèces à forte valeur patrimoniale, des effectifs et/ou des comportements particuliers, renseignent sur les rôles de la réserve pour ces espèces (zones d'alimentation, d'hivernage, de refuge lors d'une vague de froid).

Seule ombre au tableau, l'intégralité des données acquises (IPA notamment) depuis 2008 n'a pu être traitée jusqu'ici, ce qui devra l'être impérativement au début du prochain plan de gestion.

Fiche action SE 8 « Suivi de la Gorge bleue à miroir sur les prés salés et les réservoirs à poissons sud »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Deux méthodes de suivi ont été utilisées pour réaliser cette action :

- ▶ un suivi annuel par IPA, couplés aux sessions IPA de l'action SE 7 ;
- ▶ un suivi par la méthode de Capture/Marquage/Recapture.

Ces opérations de baguage des Gorges-bleues, menés à l'échelle du bassin d'Arcachon ont cependant été interrompus sur la réserve en 2010, après 3 ans de suivis.

Cette étude a pour autant permis l'édition de 4 rapports annuels sur le site (2008, 2009, 2010 et 2012) par M. Leconte, ainsi que l'estimation du nombre de cantons présents sur la RNN (un canton = 1 mâle chanteur) estimé entre 7 et 13.

Fiche action SE 9 « Recherche du Vison d'Europe et suivi de la population de Loutre d'Europe sur la réserve naturelle et les « Abberts »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Faute de temps, aucune action spécifique n'a été allouée à cette mission.

- ▶ Vison d'Europe : En l'absence d'animation du « Plan National Vison » en 2010-2011, aucune démarche

pour l'élaboration d'un protocole de suivi n'a été menée. A ce jour, aucune donnée ne permet de confirmer ou d'infirmer la présence de cette espèce sur la réserve ou à proximité, bien que sa présence soit quant à elle confirmée sur le bassin versant des lacs et étangs médocains.

- ▀ **Loutre d'Europe** : Des indices de présence (dires d'experts) sont régulièrement observés sur le site d'étude. En 2011 et 2013, deux individus ont été distinctement identifiés par empreintes (voies juxtaposées). Deux observations directes sont également à noter. Ainsi, la réserve semble représenter un habitat permanent pour cette espèce et/ou un corridor écologique entre les populations du bassin d'Arcachon et celles du marais médocain.

Fiche action SE 10 « Suivi de la population de Cistude d'Europe présente dans les réservoirs à poissons, le canal de Ginot et le canal des étangs »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Malgré le statut patrimonial de cette espèce, le seul temps alloué à cette opération fut l'organisation d'un stage sur cette thématique en 2009.

Les travaux réalisés ont permis de cartographier les secteurs fréquentés par l'espèce d'avril à juin, d'obtenir des indices d'abondance (itinéraires et points d'observations) et d'observer un effectif maximal de 42 individus distincts, bien plus élevé que celui estimé par le bureau d'étude biotope en 2007.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 3.1 décliné en 8 opérations :**

Cet objectif opérationnel a été dans ses grandes lignes atteint. Outre l'actualisation des données acquises au préalable par les organismes successifs, l'élaboration de protocoles de suivi répliquables et standardisés, réalisés en interne puis validés par des partenaires scientifiques et/ou techniques locaux ou par des prestataires externes, a jalonné la conduite du plan de gestion.

Ces suivis ne demandent aujourd'hui qu'à être reconduits dans le prochain plan de gestion, dans le but d'appréhender les premières tendances évolutives des peuplements et des populations étudiés. L'analyse des nombreuses données acquises jusque-là devra toutefois faire partie des priorités du volet connaissance du prochain document de gestion.

Le suivi de la cistude d'Europe sera poursuivi dans le prochain plan de gestion mais ne fera plus l'objet d'une fiche suivi spécifique, il sera intégré dans la fiche de suivi SE 4 Etudes sur les nouvelles modalités de gestion hydraulique des réservoirs à poissons.

Le Vison et la Loutre d'Europe devront également bénéficier de protocoles de suivi spécifiques, qui se voudront simples, peu chronophages et qui s'inscriront dans les Plans nationaux d'action et de restauration en faveur de ces deux espèces patrimoniales.

3.2 Objectif opérationnel :

Réaliser des suivis des habitats, des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales sur la réserve naturelle et les « Abberts ».

Fiche action SE 11 « Conservation des populations d'anguilles d'Europe »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

La réalisation de cette fiche action s'est déclinée en plusieurs opérations distinctes. La quasi-totalité des puits illégaux présents sur la réserve ont été enlevés grâce à l'appui technique de l'équipe gestionnaire. L'étude « benthos/poissons » (fiche action SE 3) a permis de préciser les fonctions jouées par la zone tidale de la réserve pour cette espèce, à savoir une zone de migration, de résidence et de croissance. L'étude menée en 2012 a apporté les premiers éléments pour une gestion intégrée des réservoirs à poissons. La pêche électrique menée par l'Onema sur le ruisseau de la Machinotte a permis d'estimer la présence d'une abondance relativement élevée. Ce constat reflète ainsi le rôle de corridor écologique de ce ruisseau mais aussi l'impact du barrage pour la circulation des civelles qui devra être pris en compte dans les futures actions de gestion en faveur de la conservation de cette espèce.

Fiche action SE 12 « Suivi de la population d'Ædipode des salines sur les prés salés »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

Le suivi de la population d'Ædipode des salines a été réalisé dans le cadre d'un stage en 2009. Ce travail a permis d'établir une cartographie de la répartition de l'espèce sur le site ainsi que d'obtenir des indices d'abondance (méthode des ILA) ainsi que des sex-ratios. L'étude conduite sur cette espèce, endémique des prés salés, a été présentée dans un article paru dans le bulletin n°38 (4) 2010 de la société linnéenne de Bordeaux, tome 145 : 425-436 : « Contribution à la connaissance de l'écologie et de la répartition de l'Ædipode des salines *Epacromius tergestinus tergestinus* (Charpentier 1825) en Gironde » (Allou & al.).

Malgré l'intérêt de nombreux gestionnaires d'espaces protégés pour cette étude (RNN de Mullembourg, RNN baie de l'Aiguillon, RNN Lilleau des Niges, etc.), ce suivi n'a pas été reconduit du fait d'une trop forte variabilité des indices d'abondance. De par la rareté de cette espèce au niveau national et le rôle joué par la réserve pour sa conservation, la conduite de nouveaux travaux fait partie des principaux objectifs du volet connaissance du prochain plan de gestion.

Toutefois, avant d'envisager la mise en place de nouveaux suivis, qui pourraient se voir être standardisés au niveau national (cas d'une espèce endémique d'un milieu très particulier), une étude préalable est nécessaire afin d'acquérir des connaissances sur la biologie et la phénologie de l'espèce. Cet élément paraît en effet indispensable afin d'élaborer un protocole de suivi statistiquement robuste. Une caractérisation de l'habitat de l'espèce est également indispensable.

Fiche action Se 13 « Suivi de la population de Damier de la Succise présente sur la réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Faisant l'objet d'un statut secondaire, aucun résultat n'a été acquis sur cette espèce, mentionnée sur le site en 2003 (Labatut, com. pers.) et en 2007 (Biotope).

La restauration de certains secteurs envahis par le baccharis, notamment les clairières des Abberts, a toutefois favorisé le développement de la Succise des prés, espèce hôte de ce papillon.

- ▮ Bilan de l'objectif opérationnel 3.2 décliné en 3 opérations :

Conforme au statut prioritaire des actions le concernant, cet objectif opérationnel a dans sa globalité été atteint.

L'anguille d'Europe et l'Edipode des salines ont tous les deux fait l'objet de mesures de gestion visant à appréhender leur abondance et leur répartition sur le site. Les fonctions écologiques jouées par ce site en faveur de leur conservation ont également été étudiées.

Les démarches menées en faveur de l'amélioration de la continuité écologique, par le biais de nouvelles modalités de gestion hydraulique, devraient renforcer les potentialités d'accueil pour l'anguille. Malgré l'absence de résultats exploitables, l'étude sur l'Edipode des salines a, de son côté, mis au grand jour le manque de connaissances sur cette espèce au niveau national et international, ainsi que l'intérêt porté par de nombreux gestionnaires pour l'élaboration de techniques de suivi répliquables et standardisées.

Ainsi, suite à cette première approche, l'équipe gestionnaire souhaiterait pouvoir conduire une réflexion

commune sur l'écologie de ce criquet au niveau national. Ceci permettrait d'aboutir à l'élaboration d'un protocole de suivi intersites, afin de pouvoir appréhender la dynamique de cette espèce endémique de prés salés.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°3 « Acquérir une connaissance fine des habitats naturels, des habitats d'espèces, de la flore et de la faune présents sur la Réserve naturelle et les Abberts »

Cet objectif à long terme totalise 2 objectifs opérationnels et 10 opérations essentiellement dédiées aux suivis. La nature même de cet objectif à long terme très lourd, en conséquence des actions à y mener, se justifie par l'importance de « l'acquisition de connaissances » dans le cadre d'un premier plan de gestion.

Afin de le satisfaire, la priorité du gestionnaire a été donnée à l'élaboration de protocoles de suivi standardisés de la flore et de ses habitats au détriment d'inventaires, qui ne fournissent que des données ponctuelles difficilement exploitables. De la sorte, des partenariats avec des unités scientifiques ont été instaurés afin de valider voire de réaliser les protocoles de suivi (étude Biogéco par exemple).

Néanmoins, cette démarche, très coûteuse en temps et bien plus encore en argent, n'a été déployée que sur le suivi des habitats et de la flore et n'atteignant que partiellement les objectifs fixés sur la faune.

Le volet relatif au suivi de l'avifaune a quant à lui été réalisé avec succès, de par l'adhésion de l'équipe gestionnaire à de nombreux réseaux de suivi de oiseaux d'eau en activité sur le bassin d'Arcachon

(Suivi Limicoles côtiers, Réseau Oiseau d'Eau Zone Humide, Comptage Wetlands International...etc.).

Cette politique et volonté du gestionnaire permettra, dès la réalisation du second plan de gestion, d'évaluer les dynamiques d'évolution des espèces et des peuplements suivis, selon des méthodologies statistiquement robustes.

Peu étudiées jusqu'ici, les fonctions écologiques de l'ensemble des « habitats naturels généraux » (*i.e.* les prés salés sous influence tidale, le marais endigué... etc.) se verront également étudiées de manière à pouvoir caractériser, dans leur globalité, le fonctionnement des écosystèmes du site.

2.2.2 Objectif à long terme n°4

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°4 « Acquérir une connaissance fine des facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la Réserve Naturelle et « les Abberts »

4.1 Objectif opérationnel : Poursuivre l'acquisition de données concernant les facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la Réserve naturelle et des « Abberts ».

Fiche action SE 14 « Suivi et évaluation de l'influence des activités anthropiques sur l'état écologique de la réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Cette opération synthétise et analyse les résultats de plusieurs autres opérations. Les conclusions de cette opération permettent de mettre à jour les fiches-actions AD 8, AD9 et AD 4.

Suivi / évaluation de la fréquentation :

La fréquentation moyenne, évaluée sur 4 années (2010 à 2013) d'avril à septembre, est estimée entre 10 et 12 personnes par heure.

En ce qui concerne le respect de la réglementation, la circulation des cycles, à raison d'un cycle par heure (enjeux habitats et flore patrimoniale) et l'introduction de chiens, à raison d'un animal toutes les 3 heures (enjeu oiseaux nicheurs), se sont révélées être les infractions à la fois les plus fréquentes et les plus préjudiciables pour le patrimoine naturel de la réserve.

Activité cynégétique :

Les données de l'activité cynégétique (suivi des tableaux de chasse) ont été collectées mais n'ont pu être traitées faute de temps.

Activité piscicole (pêche professionnelle de la civelle) :

Les résultats des pêcheries sont déclarés à la DDTM 33 et pour certains ont été communiqués aux membres du comité de pilotage « Suivi des populations d'anguilles sur le bassin versant des lacs et étangs médocains » auquel est associé l'ONCFS-RNN des prés salés.

Animations nature :

Les projets et les rapports d'activité annuels précisent, pour chaque année, le nombre et le type d'animations proposées et réalisées ; ces éléments ont été communiqués aux membres du comité de pilotage « accueil du public et sensibilisation à l'environnement ». Ainsi la possibilité fut donnée au comité de pilotage, puis au comité de gestion, d'adapter les activités d'animations aux enjeux de conservation.

Activités nautiques non motorisées :

A la vue des premières observations, le « stand-up paddle » provoque un très fort dérangement de l'avifaune (anatidés, limicoles, grands échassiers, laridés), notamment en période de migration et d'hivernage, les distances de fuites étant très grandes.

Le kite surf provoque également un dérangement important de l'avifaune. Le canoë kayak peut également générer des dérangements sur ces groupes d'espèces, mais la distance de fuite est moindre. Cette activité, pratiquée de façon discrète, par petites flottilles (< ou = à 5 embarcations) selon un plan de circulation prenant en compte les zones et les périodes de stationnement des oiseaux, pourrait être compatible avec les enjeux oiseaux. Une convention définissant un cahier des charges encadrant cette activité sera à l'étude dans le nouveau plan de gestion, son élaboration sera conduite en associant les différents opérateurs professionnels intervenants historiquement sur le site.

Les flux hydrauliques :

Une étude de faisabilité est en cours dans le cadre du Sage des étangs médocains afin d'installer une station de mesure des débits en amont de la réserve et de la zone d'influence maritime.

Il manque encore à ce jour un certain nombre d'informations pour permettre une évaluation exhaustive et suffisamment précise de l'influence des activités anthropiques sur la RNN, même si celles-ci risquent de s'amplifier, au vu du contexte démographique et touristique du Bassin d'Arcachon.

L'analyse des tableaux de chasse est un objectif important du prochain plan de gestion, il permettra d'avoir des connaissances sur la fréquentation et les prélèvements

opérés. Ces éléments contribueront à enrichir la réflexion en vue d'une chasse pilote.

Les activités nautiques non motorisées feront l'objet d'une réflexion et de propositions d'adaptation aux enjeux de conservation par le biais de mesures réglementaires (refonte du décret, arrêtés préfectoraux, cahier des charges...etc.).

<i>Fiche action SE 15 « Suivi de la quantité et de la qualité des eaux »</i>
--

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

L'équipe de la RNN a intégré la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage des lacs et étangs médocains à partir de 2009. De ce fait, elle suit et participe aux travaux de la CLE sur cette thématique.

Diverses études et suivis présentés ci-dessous ont également été conduits par le syndicat gestionnaire du bassin versant concerné, des collectivités locales ou le gestionnaire.

Canal des étangs :

- ▶ La connaissance fine des débits par un projet d'implantation d'une station de mesure est en cours d'étude.
- ▶ 2012 : Etude sur l'analyse des paramètres phosphore et azote par le SIABVELG.
- ▶ Le réseau REPAR, porté par le SIBA, assure un suivi mensuel ou bisannuel (mars à octobre) de la présence de pesticides sur 9 sites de prélèvements dont 2 sur le bassin versant concerné par la réserve (données phytosanitaires disponibles sur le site internet du SIBA).

Ruisseau de la Machinotte :

- ▶ 2012/2013 Mesure de terrain des débits de la Machinotte par le SPREB.

Réseau de fossés d'eau pluviale :

- ▶ Malgré l'observation de très fortes concentrations de bactéries non identifiées en 2009, aucun suivi de la qualité des eaux n'a été réalisé.

Réservoirs à poissons :

- ▶ 2012 : Mise en place d'un suivi des niveaux d'eau dans les réservoirs (ONCFS-RNN).
- ▶ 2012/2013 : Mesures avec le SPERB des masses d'eau entrantes au niveau de l'écluse n°1 en fonction des coefficients de marées.
- ▶ Elaboration d'un protocole de suivi de la salinité/température/ph/O2 dissous (ONCFS-RNN).
- ▶ 2012 : Cartographie du réseau hydraulique interne de la réserve.

La poursuite de l'implication de l'équipe de la RNN dans le Sage des étangs médocains est une des priorités pour garantir la conduite et la pérennité de cette action. Il conviendra d'autre part de promouvoir, dans le nouveau plan de gestion, des analyses de la qualité des eaux des fossés, la poursuite des mesures des quantités d'eau entrantes (écluses, Machinotte) et l'élaboration d'un suivi quantitatif et qualitatif pour les réservoirs.

Fiche action SE 16 « Etude de l'influence de la démoustication sur la biodiversité au sein de la réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Par principe de précaution, la démoustication est suspendue sur la RNN depuis 2008.

Depuis cette date, un suivi de l'abondance des moustiques et du ressenti de la nuisance par la population locale, les opérateurs touristiques et le centre médical de Lège Cap-Ferret est mené par l'Entente interdépartementale de démoustication (EID).

Les résultats de ces suivis pour 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 montrent :

- ▶ une faible production de moustiques tant au niveau des populations larvaires que des populations adultes ;
- ▶ un faible ressenti de la présence des moustiques dans les activités touristiques et de loisir durant la période estivale de juin à septembre.

Selon une proposition conjointe avec l'EID, l'équipe gestionnaire souhaiterait également mener, en parallèle de ce suivi, une étude comparative expérimentale entre sites traités et non traités (*i.e.* la RNN) sur les dynamiques de population de moustiques et sur les effets des traitements au *bti* sur la biodiversité. Cette proposition d'étude a été présentée au maître d'ouvrage des opérations de démoustication sans suite à ce jour.

L'ONCFS-RNN renouvellera donc sa demande dans le prochain plan de gestion, afin de mener un programme de recherche à l'échelle du bassin sur cette thématique ainsi que sur l'importance des moustiques dans les régimes alimentaires des poissons.

Fiche action SE 17 « Suivi de la dynamique des espèces animales envahissantes au sein de la Réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

- D Ecrevisses rouge de Louisiane 2008 /2012: peu abondante (dires d'experts). La présence de cette espèce n'a été relevée que dans les réservoirs Nord (eau douce) et la Machinotte (pêche scientifique 2012), la salinité constituant un facteur limitant pour cette espèce.
- D Ragondin 2008 /2013: Aucune explosion démographique ainsi qu'aucun problème majeur de dégâts n'a été constaté (dire d'experts) ; une limitation par chasse à l'arc à toutefois été demandée par les ACCA locales.
- D Frelon asiatique : 2008 /2012: (Dire d'expert/veille) pas de nid repéré.
 Une veille plus formalisée sur l'ensemble de ces espèces devra être maintenue.

Fiche action SE 18 « Etude de la dynamique des espèces végétales envahissantes (Baccharis balimifolia, Elymus athericus, Spartina maritima, Spartina versicolor) »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

La conduite de cette fiche-action s'est traduite par la réalisation de deux études. L'une, réalisée en 2010 dans le cadre d'un stage de master 2 (G. Dufour), s'est focalisée sur la dynamique d'évolution du peuplement de baccharis sur le compartiment tidal ainsi que sur la cartographie des Spartines et du chiendent du littoral ; l'autre, issue du travail mené sur la typologie et la cartographie des habitats naturels de la RNN par le laboratoire Biogéco, permettra, grâce à sa méthodologie répliquable, un suivi de ces espèces envahissantes sur le long terme.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 4.1 décliné en 5 opérations :**

L'objectif d'acquisition de données, concernant les facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation du site, s'est révélé pour partie atteint même si un recul beaucoup plus important sera nécessaire afin d'établir de véritables conclusions.

Ce recul d'expérience de 7 années de gestion de la réserve a toutefois été l'occasion de recenser et de cerner les principales activités culturelles et de loisirs pratiquées sur le site, ce qui permettra, grâce à l'élaboration d'une réglementation spécifique, de mieux les encadrer.

La suspension de la démoustication du site a constitué un fait marquant de ce plan de gestion en proposant une alternative aux opérations de traitement systématique, tout en permettant une nouvelle approche de la gestion des moustiques en zone poldérisée (gestion des niveaux d'eau notamment). En conséquence, le gestionnaire réitérera, auprès des organismes concernés, sa demande d'étude comparative intersites afin d'évaluer l'impact de cette pratique sur la biodiversité.

Enfin, le suivi des espèces végétales envahissantes, relativement avancé, permettra d'évaluer leur dynamique dans l'optique de la programmation d'opérations de gestion dédiées. Une veille sur les espèces animales continuera également d'être assurée.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°4 « Acquérir une connaissance fine des facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la Réserve Naturelle et « les Abberts »

Les 5 opérations représentant cet objectif n'ont été réalisées qu'en partie, qu'il s'agisse de l'étude des facteurs anthropiques (activités sur la réserve, impact des espèces envahissantes...etc.) ou du suivi de la dynamique des

facteurs naturels (herbiers de spartines). En effet, les facteurs anthropiques et naturels, en perpétuelle évolution sur la zone d'étude, demanderont des études plus approfondies afin d'évaluer précisément leur incidence.

2.2.3 Objectif à long terme n°5

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°5 « Valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire de la réserve naturelle et des « Abberts » »

5.1 Objectif opérationnel : Analyser, évaluer et hiérarchiser les connaissances acquises afin de favoriser la conservation des espèces patrimoniales et la gestion de leur habitat.

5.2 Objectif opérationnel : Partager les connaissances acquises afin de favoriser la conservation du patrimoine naturel.

Fiche action SE 19 « Analyser, synthétiser, valoriser les données sur les espèces « objectifs » et les milieux naturels avec un SIG »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

Les protocoles de suivi et les données associées ont été géoréférencées (habitats naturels, espèces végétales envahissantes, espèces végétales patrimoniales, avifaune nicheuse, avifaune migratrice et hivernante, benthos, poissons... etc.). Toutes les données acquises n'ont cependant pu être traitées faute de temps et de moyens humains.

Ce travail sera donc une des priorités du nouveau plan de gestion, qui pourrait être réalisé dans le cadre d'un stage

de master 2 sur cette thématique ou dans le cadre du renforcement de l'équipe de la RNN par l'ouverture d'un poste en cdd.

❖ Bilan des objectifs opérationnels 5.1 et 5.2 décliné en 1 opération :

Depuis 7 ans de nombreuses données ont été acquises dans le cadre des suivis réalisés sur les espèces objectifs et les milieux naturels.

Pour partie réalisé, la conduite de cet objectif, aujourd'hui prioritaire, demandera le recrutement de personnel temporaire tant les disponibilités des agents en place ne permettent pas sa bonne réalisation.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°5 « Valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire de la Réserve naturelle et des « Abberts » »

La réalisation partielle de cet objectif est due au manque de temps pour l'analyse, la synthèse et la valorisation de toutes les données acquises durant les 7 années de gestion.

Une base de données a été créée mais reste incomplète à ce jour. Ces données devront être traitées lors du prochain plan de gestion.

2.3 Gestion

2.3.1 Objectif opérationnel n°6

Bilan de réalisation : Objectif à long terme n°6 « Maintenir et améliorer la qualité de l'état de conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune de la Réserve Naturelle et des Abberts »

6.1 Objectif opérationnel : Expérimenter des opérations de gestion des prés salés par l'intermédiaire de fauche et de pâturage

6.2 Objectif opérationnel : Conserver les espèces floristiques patrimoniales des prés salés.

Fiche action TE 1 « Mesures de gestion expérimentale des prés salés et des espèces floristiques objectifs associés »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Cette action n'a pas été réalisée par manque de temps.

❖ **Bilan des objectifs opérationnels 6.1 et 6.2 déclinés en 1 opération :**

Ces objectifs n'ont pas été atteints par manque de temps alloué à l'action dédiée.

6.3 Objectif opérationnel : Maintenir et favoriser les activités agricoles compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve, comme le pâturage équin, le fauchage des prairies, l'apiculture...etc.

Fiche action AD 7 « Accompagnement de la SCEA Elevage du Littoral dans la gestion agro-environnementale des prairies et des bosses des réservoirs à poissons »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

L'étude d'évaluation du plan de gestion au titre de Natura 2000 a permis d'identifier les actions éligibles pour les contrats N2000, dont l'élevage. Cependant, aucune action n'a été réalisée du fait de l'attente de la mise en œuvre des Contrats Natura 2000.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.3 décliné en 1 opération :**

La signature prochaine des DOCOBS des sites Natura 2000 auxquels la Réserve naturelle est rattachée permettra d'entreprendre de nombreuses démarches, d'opérations de gestions éligibles à des financements Natura 2000.

6.4 Objectif opérationnel : Instaurer une gestion hydraulique différenciée (gradient eaux salées / eaux douces) sur l'ensemble des réservoirs à poissons et le canal de Ginot afin de garantir notamment la conservation et le développement de la population de Cistudes.

Fiche action TU4 « Aménagements et équipements pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des réservoirs à poissons »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Les opérations et études menées se sont concrétisées par la conduite d'une étude bathymétrique (2009) et la définition des caractéristiques hydrauliques (2012) des réservoirs, programmée par l'action (SE 6).

A partir de 2012, l'équipe de la RNN s'est lancée dans un programme de réfection des écluses. Ces travaux, achevés uniquement sur l'écluse n°1, mais qui sont prévus d'ici fin 2014 pour les 2 écluses restantes, ont porté sur la réfection complète de ces ouvrages hydrauliques (enlèvement de l'ancienne vanne, fabrication et poses de nouvelles glissières, fabrication et pose d'une nouvelle vanne, consolidation du bâti compris dans TE 2) et leur équipement par un système de batardeau.

Ce nouvel outil permettra ainsi de maintenir les niveaux désirés (conservation des espèces patrimoniales et des cortèges caractéristiques de cet habitat) dans les réservoirs tout en optimisant les entrées d'eau, favorisant ainsi la continuité écologique entre la zone poldérisée et la zone tidale.

Fiche action TE 2 « Gestion hydraulique des réservoirs »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

La gestion hydraulique des réservoirs à poissons, pendant toute la durée du plan de gestion, fut ponctuée de travaux et de réparations sur les ouvrages et les aménagements du site.

Ainsi, une mise en assec complète du site a été réalisée en 2010 afin de combler une brèche dans une digue. Durant la même année, une entreprise d'insertion a mené une restauration partielle des trois écluses en état de dégradation avancée. Malgré ces travaux, seule l'écluse n°1 fut opérationnelle durant toute la durée du plan de gestion.

Dès 2011, un maintien des niveaux d'eau fut réalisé sur l'intégralité des réservoirs à poisson d'avril à octobre. Outre cette opération, un suivi des travaux de réparations provisoires des écluses et digues fut poursuivi

(veille sur les ouvrages hydrauliques, colmatage de la fuite de l'écluse n°1 et colmatage préventif de la digue-fossé restaurée en 2010).

Enfin, suite à une avarie sur l'écluse N°1 en 2012, le gestionnaire s'est lancé dans un programme de restauration complète des 3 écluses et de leur équipement par un système de batardeaux, qui devrait se terminer fin 2014 (action TU 4).

Une nouvelle brèche, apparue dans une digue en 2013, a contraint à nouveau le gestionnaire à entreprendre des travaux de renforcement sur le complexe des anciens réservoirs à poissons.

Fiche action TE 3 « Gestion de la végétation des réservoirs à poissons et des bosses afin de favoriser l'accueil d'espèces patrimoniales »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Dans le cadre de prospections réalisées en 2008, deux espèces d'orchidées ont été répertoriées, dont une protégée au niveau départemental (*Orchis laxiflora*).

Le volet gestion s'est quant à lui focalisé sur la gestion du baccharis (liée à l'opération TE 6) par coupe manuelle. Ainsi, d'importantes superficies d'habitats naturels (*Cladonia phragmitaie*, marais à végétation basse...) ou habitats d'espèces (zone de ponte de Cistudes, zone de gagnage pour les oiseaux d'eau) ont été restaurées.

Le pâturage équin mené sur le site depuis 2008, a permis le maintien des espaces ouverts favorisant la fréquentation régulière en hivernage des limicoles (bécasse des bois notamment) et des turdidés. Enfin, un stage sur la thématique des herbiers de *Ruppia* a permis de dresser une cartographie de leur répartition sur le site et d'entreprendre un suivi des paramètres physico-

chimiques intégrant les variables suivantes : pH, salinité, température (action liée à la fiche action SE 15).

Fiche action TE 4 « Gestion du Canal de Ginot »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Cette action étant classée secondaire, aucun budget temps ne lui a été accordé.

Fiche action SE 6 « Etude hydraulique pour une gestion intégrée des réservoirs à poissons »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie, à reconduire**

L'opération est en cours avec l'appui technique de l'ONEMA et de la DREAL Aquitaine (SPREB, service hydrologie) afin d'acquérir des données sur les apports d'eau douce et d'eau salée intervenant dans le fonctionnement hydraulique des réservoirs à poissons.

D'autre part, en 2012, l'acquisition de données bathymétriques et topographiques ont permis de définir un niveau d'eau optimal à conserver sur l'année dans les réservoirs.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.4 décliné en 4 opérations :**

Cet objectif n'a pour le moment pas été atteint. Confronté à de nombreux problèmes sur l'état du domaine endigué ainsi que sur le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, les principales opérations entreprises ont eu trait à leur restauration.

Ces contraintes ont cependant permis de conduire une réflexion sur le type d'ouvrage hydraulique à aménager de

manière à favoriser la continuité écologique entre le bassin d'Arcachon et les réservoirs à poissons dans le cadre de la gestion intégrée de ceux-ci. Fruit de ce travail, un système de batardeaux a été installé au niveau de l'écluse n°1 et un second devrait prochainement équiper les deux autres. Un niveau d'eau optimal à également été défini au sein des réservoirs à poissons.

Un travail non négligeable a également été opéré sur les réservoirs, permettant, par le biais d'une gestion ciblée et d'opérations de suivis, la restauration d'habitats naturels, d'habitats d'espèces objectifs, la conduite d'inventaires et la cartographie de la répartition d'espèces végétales patrimoniales.

6.5 Objectif opérationnel : Instaurer une gestion hydraulique afin de préserver ou d'améliorer la conservation de la biodiversité sur la Réserve Naturelle et les « Abberts ».

Fiche action TE 5 « Entretien raisonnée des fossés sur la Réserve naturelle et sa périphérie immédiate »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée à reconduire**

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.5 décliné en 1 opération :**

Non réalisé, les opérations sont planifiées pour la fin d'année 2014 et devraient être reconduites par la suite selon un plan quinquennal en fonction des constatations faites sur le terrain.

6.6 Objectif opérationnel : Gérer les populations d'espèces envahissantes et des populations de grands mammifères gibiers.

Fiche action TE 6 « Lutte contre le Baccharis à feuille d'arroche et autres espèces invasives exogènes »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée, à reconduire**

Une gestion ciblée sur une vingtaine de parcelles présentant des enjeux de conservation (habitats naturels d'intérêt patrimonial, habitats d'espèces) a permis de restaurer 13,5 hectares de milieux naturels dégradés.

Les techniques de restauration utilisées, coupe manuelle (chantiers de bénévoles), broyage, arrachage mécanique, appliquées en fonction de la sensibilité des sites à restaurer, de l'accessibilité et de leur praticabilité, ont permis de vérifier l'efficacité de chacune de celles-ci tout en rassemblant et sensibilisant de nombreux acteurs locaux (grand public, association, municipalité... etc.) autour de la problématique des espèces envahissantes.

Fiche action TE 7 « Régulation des populations de Ragondin, et d'autres espèces invasives exogènes »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Aucune mesure de régulation n'a été prise à l'encontre de la population de ragondins, la veille par dire d'experts n'ayant pas relevé d'explosion de la population ni de dégâts majeurs sur les berges des réservoirs à poissons. La présence d'écrevisses américaines étant quant à elle liée au taux de salinité de l'eau, sa non prolifération dans les réservoirs à poissons dépendra de la gestion hydraulique menée (fiche action TE 2). En effet, cette espèce se cantonne pour l'instant uniquement dans les zones d'eau

douce de la réserve (fiche action SE 3 Suivi de la faune aquatique des réservoirs).

Fiche action TE 8 « Gestion des populations de grands mammifères »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Compte-tenu des risques pour la sécurité routière et afin de limiter les dégâts sur les exploitations agricoles environnantes, les populations de sangliers fréquentant la réserve font l'objet de campagnes de régulation.

Une concertation entre le gestionnaire et les associations cynégétiques locales a abouti à la mise en place de règlements de battues et à l'entretien des lignes de battue. Ainsi, les battues sont aujourd'hui plus adaptées aux contraintes physiques et environnementales de la réserve (battue silencieuse, nombre de chiens limité...) tout en permettant, en un très faible nombre de demi-journées de chasse (entre 3 et 4 annuellement), de réguler de manière significative les populations fréquentant le site.

Observés également régulièrement sur le site, les chevreuils ne font pour le moment pas l'objet d'un plan de chasse.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.6 décliné en 3 opérations :**

Réalisé soit dans le cadre d'une veille par dire d'experts ou d'opérations de gestion ciblées, la gestion des populations d'espèces envahissantes apparaît atteinte. Les différentes observations n'ont fait état d'aucunes proliférations pouvant nuire à l'intégrité du site et les mesures prises à l'encontre de certaines ont obtenu pleinement les résultats escomptés (sangliers, peuplement de baccharis).

6.7 Objectif opérationnel « Améliorer l'état écologique de l'habitat à tamaris ».

Fiche action TU 3 « Restauration de l'habitat à tamaris présent sur la digue du sentier du littoral »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

En 2011 et 2012, l'habitat à Tamaris a fait l'objet d'opérations de nettoyage par coupe manuelle et arrachage du Baccharis. Aujourd'hui, on observe un développement des Tamaris déjà en place et une densification de la haie, pas ou peu de repousses de baccharis et une diversification de la strate herbacée avec la réapparition d'espèces caractéristiques de ce milieu : Bette maritime, Atriplex, Spergulaire.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.7 décliné en 1 opération :**

Cet objectif a été atteint mais de par la biologie (rejets de souches) et la nature colonisatrice de cette espèce, cet habitat d'intérêt communautaire devra continuer à faire l'objet d'une veille et d'actions de restauration.

6.8 Objectif opérationnel : Améliorer l'état de conservation des boisements de la Réserve naturelle.

Fiche action TE 9 « Gestion environnementale des boisements de la Réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Seule l'élimination des arbres morts situés à proximité des sentiers fréquentés par le public, ont pour des raisons de sécurité, fait l'objet d'une attention particulière.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.8 décliné en 1 opération :**

La gestion environnementale des boisements reste une action à maintenir dans le nouveau plan de gestion mais la définition en amont d'un partenariat avec l'ONF s'avère indispensable.

6.9 Objectif opérationnel : Améliorer l'état de conservation du réseau bocager de la Réserve naturelle et des « Abberts ».

Fiche action TE 10 « Entretien et restauration des haies bocagères de la Réserve naturelle et des Abberts »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 6.9 décliné en 1 opération :**

Comme pour les boisements, cet objectif reste à maintenir dans le prochain plan de gestion.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°6 « Maintenir et améliorer la qualité et l'état de conservations des habitats naturels, de la flore et de la faune de la Réserve naturelle et des Abberts »

C'est l'objectif à long terme contenant le plus d'opérations : 14 opérations distribuées dans 9 objectifs opérationnels et c'est aussi le moins abouti. En effet, seulement 5 opérations sont réalisées entièrement : celles instaurant une gestion hydraulique intégrée des réservoirs à poissons, celles dédiées à la lutte contre le Baccharis et celle consacrée à la gestion des populations de grands mammifères.

La plupart de ces opérations seront cependant à reconduire. Les opérations non réalisées sont relatives à la gestion des boisements, des haies fourragères et des fossés. Les moyens humains limités, la priorisation de la gestion du compartiment tidal et la nécessité d'améliorer les connaissances avant d'engager des opérations de gestion.

2.4 Activités et usages

2.4.1 Objectif opérationnel n°7

Bilan de réalisation : Objectif à long terme n°7 : Maintenir les usages et les pratiques locales compatibles avec des objectifs de conservation du patrimoine naturel sur la Réserve naturelle et les Abberts »

7.1 Objectif opérationnel : Maintenir les pratiques agricoles, la fauche, le pâturage, l'apiculture, au sein de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».

7.2 Objectif opérationnel : Impliquer les acteurs locaux et les usagers par des actions participatives à la conservation du patrimoine nature

7.3 Objectif opérationnel : Accompagner les activités socio économiques ou socio culturelles, compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel dynamisant le territoire.

Fiche action AD 8 « Accompagnement des activités socio économiques et/ou socio culturelles compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

En 2011 a été actée la signature d'un « Contrat Aquitaine Nature » avec le Conseil Régional d'Aquitaine, par lequel la réserve est intégrée au réseau d'espaces naturels protégés « Aquitaine-nature ». Ce contrat a permis le financement d'actions du Plan de gestion de la Réserve par différents partenaires : Conservatoire du littoral, Communes, Offices de Tourisme et Cap-Termer.

Un appui administratif à l'Office de tourisme d'Arès et à l'association Cap-Termer a également été réalisé par l'équipe de la réserve pour le montage des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde (réunions, rédaction).

Enfin la réserve bénéficie depuis 2012, par le biais des structures partenaires en charge de l'éducation à l'environnement, du dispositif financier « Grand public » du CG 33.

❖ **Bilan des objectifs opérationnels 7.1, 7.2 et 7.3 décliné en 1 opération :**

L'ensemble de ces objectifs a été partiellement atteint. En effet, le gestionnaire s'est concentré à encadrer uniquement, pour le moment, les activités socioculturelles. La signature du contrat Aquitaine nature a permis de valoriser les missions proposées par les partenaires en charge de l'éducation à l'environnement et de leur permettre de bénéficier d'un soutien financier. Ainsi, ces structures ont pu élargir leur panel d'animations, les développer par l'achat de matériel, de support pédagogique dédié et proposer également des actions d'écologie participative. De la sorte, en appui du gestionnaire, elles ont pu participer à la promotion du patrimoine naturel de la réserve vis à vis des acteurs et des usagers locaux (comptages éco-participatifs, sorties thématiques sur les batraciens, le benthos... etc.).

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°7 « Maintenir les usages et les pratiques locales compatibles avec des objectifs de conservation du patrimoine naturel sur la Réserve naturelle et les Abberts »

Les 3 objectifs opérationnels composant cet objectif à long terme s'unissent en une seule et unique action consacrée à l'accompagnement des activités socio-économiques et culturelles sur la RNN. L'opération a été réalisée en partie en s'appuyant essentiellement sur le volet socioculturel grâce à la signature de Contrat Aquitaine Nature avec le Conseil Régional.

Les activités socio-économiques n'ont pu quant à elles être encadrées et seront à prioriser dans le prochain plan de gestion.

2.4.2 Objectif opérationnel n°8

Bilan de réalisation Objectif à long terme n°8 : Organiser et structurer les usages et les pratiques au sein de la Réserve naturelle et des « Abberts »

8.1 Objectif opérationnel : Proposer un réseau de sentiers identifiable, praticable et cohérent avec les objectifs de la Réserve naturelle et des « Abberts ».

Fiche action TU-TE 11 « Réfection, entretien et sécurisation de la passerelle du canal des Etangs »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Suite à la tempête de 2009, une nouvelle passerelle permet la traversée du Canal des étangs. Cette passerelle qui, selon les vœux de la municipalité d'Arès soit identifiée comme temporaire, remplit les objectifs de cette opération. Néanmoins, elle présente aujourd'hui des signes de détérioration qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans le nouveau plan de gestion.

Fiche action TU 5 « Définition du réseau de sentiers au sein de la Réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

La définition du réseau de sentiers a été effectuée en 2008 dans le cadre du stage de M. Chaumaz sur cette thématique. Envoyé aux partenaires opérationnels, ce plan de circulation a été validé officiellement par le comité de gestion de la réserve en 2009. Faisant suite à cette validation, différents aménagements ont ainsi été

réalisés, notamment comme la fabrication et la pose de trois ponceaux sur esteyes sur le DPM.

L'aménagement de ce réseau de sentiers s'est clôturé en 2010 par la pose d'un balisage réglementaire (action liée à l'opération TU 8 Conception et mise en place de la signalétique d'accueil et de cheminement)

Enfin, depuis 2012, une réflexion est menée sur la conception d'aménagements, sur certaines parties du site, à destination des personnes handicapées. Ce travail, englobant les aspects financiers, techniques et juridiques de tels équipements, constituera une des principales échéances du prochain plan de gestion.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 8.1 décliné en 2 opérations :**

Ces objectifs ont tous les deux été atteints. Cependant le cas de la passerelle pourrait évoluer, du fait de la volonté de la municipalité de faire construire une passerelle à l'identique de l'originale.

Le plan de circulation pourrait également être modifié du fait de l'identification de stations d'espèces floristiques patrimoniales à proximité immédiate de son tracé actuel.

8.2 Objectif opérationnel : Proscrire la circulation des véhicules motorisés (sauf autorisation spéciale) au sein des prés salés.

Fiche action TU 6 « Aménagement de sites d'accueil pour véhicules motorisés à l'attention des « usagers autorisés »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Le décret de création de la RNN autorise certains usagers à pouvoir circuler et/ou stationner sur les prés salés dans

le cadre de l'exercice de leur activité (pêche professionnelle, chasse).

Face à l'impact de la circulation des véhicules, un accord de principe a été négocié en 2009 avec les usagers pêcheurs et chasseurs afin de limiter cette pratique.

Suite à l'acceptation par les usagers chasseurs de cette nouvelle réglementation, deux zones de parking, sous couvert d'un accès limité hors prés salés, ont été définies. Seuls les pêcheurs à la pibale continuent d'accéder à leurs puits en véhicules lors de la réalisation des travaux d'entretien annuel en suivant un parcours défini au sein de la réserve.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 8.2 décliné en 1 opération :**

Fruit des bonnes relations établies entre le gestionnaire et les différentes associations d'usagers et catégories socioprofessionnelles, un accord tacite a été établi afin de limiter la circulation des véhicules sur les prés salés. L'aménagement de zones de parking réalisé, le gestionnaire veillera dans le nouveau plan de gestion à maintenir leur accessibilité et leur entretien.

8.3 Objectif opérationnel : Proposer des entrées de la réserve identifiables, aménagées, et localisées stratégiquement pour le public et les usagers.

Fiche action TU 7 « Définition et aménagements des entrées de site de la Réserve naturelle destinées au public et aux usagers »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

S'appuyant sur les entrées historiques utilisées par les usagers locaux pour accéder au site, trois entrées principales ont été identifiées. Jouissant d'un bon réseau

de desserte locale, de zones de parking, celles-ci ont été aménagées par différents équipements : barrière interdisant l'accès aux véhicules non autorisés, signalétique d'accueil et réglementaire, mobilier d'extérieur (poubelles, rack à vélo... etc.).

Suite à l'accord de principe passé avec l'ACMBA concernant la problématique de la circulation des usagers chasseurs, deux zones de parkings ont été définies et aménagées en conséquence.

❖ **Bilan de réalisation de l'objectif opérationnel 8.3 décliné en 1 opération :**

Comme présenté dans le bilan de la fiche action concerné, cet objectif a été réalisé en intégralité.

8.4 Disposer d'un panneauage et d'une signalétique positionnés stratégiquement et intégrés au paysage et respectant la charte graphique RNF.

Fiche action TU 8 « Conception et mise en place de la signalétique d'accueil et d'acheminement »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

De 2008 à 2010, le réseau de sentiers a fait l'objet de divers aménagements, à savoir :

- la pose de balises délimitant sur sa totalité le sentier ouvert à la circulation piétonne ;
- la conception et l'installation de deux tables d'interprétation « Prés salés » et « réservoirs » sur des points stratégiques le long de ce même sentier.

Les sentiers sont aujourd'hui correctement balisés et les panneaux d'accueil, liés à l'OP TU 2 « Conception et mise en place de la signalétique réglementaire », sont

conformes aux normes et à la charte graphique de RNF. Les tables d'interprétation jouent quant à elles un rôle pédagogique auprès du public fréquentant librement le site.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 8.4 décliné en 1 opération :**

Cet objectif est atteint dans son intégralité

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°8 : Organiser et structurer les usages et les pratiques au sein de la Réserve naturelle et des « Abberts »

Sur les 5 opérations constituant l'objectif à long terme, quatre sont réalisées et une est réalisée en partie. Un plan de circulation a été défini en début de plan de gestion, définissant les entrées et les cheminements principaux. Des accords ont été trouvés avec les usagers afin d'encadrer leurs déplacements, et une signalétique réglementaire a été apposée de manière à matérialiser le périmètre du site, la réglementation s'y appliquant et les cheminements. Quelques aménagements ont par ailleurs été mis en œuvre afin de garantir une meilleure sécurité des visiteurs (réfection de la passerelle et pontons).

Après 7 années de mise en œuvre, il conviendra de réactualiser et d'entériner l'organisation définitive du plan de circulation sur la réserve.

La pertinence de cet objectif est toutefois moins visible aujourd'hui, en raison des actions entreprises et réussies pour y répondre. Néanmoins, les connaissances acquises ces dernières années, en matière d'habitude et de réflexe des différentes

catégories d'usagers, ainsi que des différents enjeux floristiques du site, vont permettre d'actualiser et d'établir définitivement le tracé du plan de circulation.

2.4.3 **Objectif opérationnel n°9**

Bilan de réalisation des opérations : Objectif à long terme n°9 « Répondre à une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au sein de la Réserve Naturelle ».

9.1 Objectif opérationnel : Structurer et cadrer les activités pédagogiques menées au sein de la Réserve Naturelle

9.2 Objectif opérationnel : Impliquer officiellement les structures et associations locales dans la mission de sensibilisation et d'éducation des publics.

9.3 Objectif opérationnel : Proposer à l'ensemble des publics des prestations de qualité.

Fiche action AD 9 « Cahier des charges à destination des organismes intervenant dans la cadre de l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au sein de la Réserve naturelle »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Suite à la reprise de gestion du site et pour des raisons de personnel, l'ONCFS s'est appuyé dès 2008 sur deux prestataires de l'éducation à l'environnement présents historiquement sur la réserve : à savoir l'Office de Tourisme d'Arès et l'association Cap Termer.

En Août 2011, ce partenariat a été officiellement acté par la signature d'une convention « cahier des charges de délégation des missions d'éducation à l'environnement » entre l'ONCFS et les Offices de Tourisme d'Arès et de Lège Cap-Ferret ; une convention cahier des charges similaire décline la précédente entre l'office de tourisme de Lège Cap-Ferret et l'association Cap-Termer, prestataire de l'OT de Lège.

Cette convention a permis de constituer un comité de pilotage spécifique à l'éducation à l'environnement associant les communes, le CELRL, les OT, les organismes financeurs, les associations de protection de la nature et les représentants des associations cynégétiques.

Depuis 2011, ce comité de pilotage se réunit annuellement afin d'échanger les rapports d'activités annuels de chacune des structures partenaires et de planifier les programmes d'activités de l'année à venir. Ces comités sont également l'occasion de faire valider des projets de nouvelles animations et/ou de nouveaux supports pédagogiques.

- ❖ Bilan des objectifs opérationnels 9.1, 9.2, 9.3 déclinés en 1 opération :

Cet objectif a été atteint dans son intégralité. Arrivant à son terme fin 2014 et suite aux résultats obtenus, cette convention devrait être reconduite pour trois ans à partir de 2015.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°9 « Répondre à une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au sein de la Réserve Naturelle »

Fruit de la qualité du travail réalisé par les structures partenaires de l'éducation à l'environnement, présentes historiquement sur la réserve, et des bonnes relations établies par le gestionnaire, cet objectif a été atteint avec succès.

2.5 Foncier

2.5.1 Objectif opérationnel n°10

Bilan de réalisation : Objectif à long terme n°10 « Assurer le maintien de la fonction de zone tampon des espaces en périphérie et en particulier des Abberts »

10.1 Objectif opérationnel : Garantir la protection réglementaire et foncière en périphérie de la Réserve naturelle.

10.2 Objectif opérationnel : Optimiser la maîtrise foncière en périphérie de la Réserve naturelle.

Fiche action AD 10 Promulgation d'un périmètre de protection sur les « Abberts »

- ❖ Bilan de réalisation : **Non réalisée**

Cette action soumise à enquête publique n'étant pas prioritaire, aucun budget temps n'a été engagé.

Fiche action AD 11 « Maîtrise foncière complémentaire à la Réserve naturelle »

- ❖ Bilan de réalisation : **Réalisée en partie**

Dans le cadre de sa politique foncière, le CELRL a acquis les parcelles référencées dans le tableau ci-contre :

Depuis 2013, le CELRL s'est fait également rétrocéder la gestion du DPM. Cet établissement est ainsi devenu responsable de plus de 80% de la superficie des terrains de la réserve.

Année d'acquisition	Référence cadastrale	Contenance (ha)
03/04/2008	BK 0034	0.5
06/03/2009	BK 0021	0.65
07/11/2011	BH 0008	0.53
29/08/2012	BK 0004	0.47
14/12/2012	BK 0046	3.6

Tableau 3 – Bilan 2012 des acquisitions du CELRL

❖ **Bilan des objectifs opérationnels 10.1 et 10.2 déclinés en 1 opération chacun :**

La veille foncière à l'extérieur du périmètre de la Réserve est effectuée par le conservatoire du littoral qui achète des terrains au fur et à mesure de leur disponibilité. Cette action est totalement indépendante du gestionnaire de la réserve naturelle.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°10 « Assurer le maintien de la fonction de zone tampon des espaces en périphérie et en particulier des « Abberts » »

De par sa vocation visant à assurer une acquisition foncière des terrains en périphérie immédiate de la réserve, qui échappe au domaine de compétence du gestionnaire, cet objectif a été supprimé du nouveau plan de gestion. Pour autant, au regard des enjeux que représentent les parcelles situées en proximité immédiate du site, la maîtrise foncière de ces terrains sera traitée par le Conservatoire du littoral dans le cadre de la convention de gestion les liants à l'ONCFS.

Dans l'optique que ces conditions soient réunies pour l'acquisition de l'intégralité des parcelles situées en zone de préemption, l'équipe gestionnaire tachera de promulguer, avec l'appui du CELRL, un périmètre de protection comme défini dans la fiche action AD4.

2.6 **Paysage**

2.6.1 **Objectif à long terme n°11**

Bilan de réalisation : Objectif à long terme N°11 « Valoriser la qualité paysagère et les éléments identitaires de la Réserve naturelle et des « Abberts » »

11.1 Objectif opérationnel : Réhabiliter les paysages et milieux dégradés ou banalisés de la Réserve naturelle et des « Abberts ».

Fiche action TU 9 « Renaturation de l'ancien circuit automobile »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée**

Une étude préalable à ce projet de renaturation a été conduite en 2008 par le bureau d'étude GERE. Le chantier réalisé en 2009 a permis de restaurer 2,2 ha de schorre (voir fiche action TE 6). Les objectifs de renaturation et de valorisation écologique d'un paysage dégradé, pour assurer la conservation d'espèces végétales protégées situées sur et à proximité du site, ont été atteints. Ainsi, plus de vingt espèces halophiles ont recolonisé cette ancienne friche.

Le nouvel objectif du plan de gestion consistera à conserver ces habitats en bon état écologique, notamment par une lutte raisonnée contre le baccharis à feuille d'arroche.

Fiche action TU 10 « Renaturation de l'ancien ball-trap »

❖ **Bilan de réalisation : Non réalisée**

Fiche action TU 11 « Renaturation des berges du canal par l'enlèvement des « puits »

❖ **Bilan de réalisation : Réalisée en partie**

Cette opération a débuté en 2009 suite aux conclusions d'une étude, commandée en 2008 et réalisée par le Bureau d'Etude Aqua-Conseil, sur le fonctionnement hydro-sédimentaire du canal de Lège. En effet, cette étude ne prévoyait aucun impact par rapport aux activités socio-économiques mais indiquait un risque d'érosion de la rive gauche où 13 brèches étaient recensées.

Les travaux d'enlèvement des puits sur la partie DPM du Canal des étangs se sont ainsi limités aux rives droite et gauche en amont de la passerelle et uniquement à la rive droite en aval.

Cette opération fut reconduite en 2010 par le biais d'une convention entre la DDTM 33/CLP et l'ONCFS. Huit (8) jours de chantiers d'enlèvement furent de nouveau réalisés.

Fin 2010, ces travaux n'étant pas finis, des contacts ont été repris en 2011 et 2012 auprès des organismes coordonnateurs et financeurs dans ce dossier : aucune solution n'a été trouvée afin d'achever ces travaux.

Sur les secteurs renaturés, les travaux ont permis aux berges de retrouver leur physionomie naturelle sans qu'aucun problème majeur d'érosion n'ait été relevé.

❖ **Bilan de l'objectif opérationnel 11.1 déclinés en 3 opérations :**

Outre la renaturation de l'ancien de l'ancien ball-trap, les opérations engagées pour l'enlèvement des puits illégaux et la restauration du circuit d'auto-cross se sont révélées être un succès.

Conclusion, résultat et pertinence de l'Objectif à long terme n°11 « Valoriser la qualité paysagère et les éléments identitaires de la Réserve Naturelle et des Abberts »

Le bilan de réalisation de cet objectif à long terme est mitigé car les 3 opérations découlant de l'OO unique sont respectivement : réalisée, réalisée en partie et non réalisée.

La renaturation de l'ancien circuit automobile a été un succès et a permis le développement de plusieurs stations d'espèces patrimoniales (Romulée, Troscart de Barrelier...) et la recolonisation d'une vingtaine d'espèces halophiles. L'enlèvement d'une grande partie des « puits » par les pêcheurs professionnels et les agents de l'ONCFS a minimisé l'impact négatif de ceux-ci sur la stabilité des berges et sur les paysages.

Globalement, la maîtrise de la fréquentation sur la réserve et les chantiers d'enlèvements de déchets ont également contribué à améliorer nettement la qualité paysagère de la réserve. Le ball-trap reste cependant inchangé mais sa renaturation ne devrait pas nécessiter de gros investissements humains et financiers.

2.7 Actions transversales

Fiche action AD2 « Affectation, aménagement et gestion de locaux fonctionnels pour le gestionnaire »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

Depuis trois ans, la municipalité d'Arès met à disposition à titre gracieux les locaux de l'ancien office de tourisme, servant ainsi de bureau et de lieu de stockage de matériel. Cette location, régie par un bail d'un an reconductible annuellement, ne représente cependant pas une solution pérenne pour l'équipe de gestion.

La maison Navalette, acquise par le CELRL ne représente pas non plus une solution du fait de son état de dégradation avancé et du coût total de restauration, estimé à au moins 190 000 euros.

Le gestionnaire s'est ainsi attaché ces dernières années à envisager différentes solutions pour financer sa réhabilitation (appel à projets conjoint Fondation du Patrimoine/RNF, réflexion concertée avec les mairies et le CELRL) sans qu'aucune solution n'ait abouti jusqu'ici.

Fiche action TU1 « Acquisition de matériel de gestion courante »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée

Entre 2007 et 2014, du matériel destiné soit à l'entretien et à la gestion des habitats naturels (outils de jardin, sonde multimétrique), soit nécessaire aux suivis naturalistes (jumelles, longue vues...) ou à la gestion administrative (ordinateur, logiciels) a été acquis.

L'équipe de la RNN dispose également depuis 2008 d'une voiture de service indispensable pour les déplacements des personnels aux abords comme à l'extérieur du site.

Fiche action AD1 « Renforcement de l'équipe de la Réserve Naturelle »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée

La gestion de la réserve naturelle est assurée depuis 2007 par un agent affecté au titre de conservateur. Celui-ci s'est vu renforcé en 2009 par le recrutement d'un agent au poste de garde technicien. Toutefois, l'ensemble des personnels affectés à la gestion du site est, depuis le précédent plan de gestion sous contrat à durée déterminée. Cette situation de grande précarité a engendré un important turn-over des personnels composant l'équipe gestionnaire, qui se répercute directement sur la continuité de gestion du site.

Enfin, l'absence de solution de pérennisation des postes actuels ne peut qu'obérer toute perspective d'étude ou de suivi poussé sur le long terme sur la réserve.

Fiche action AD3 « Formation et commissionnement de l'équipe de la Réserve Naturelle »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

Comme évoqué précédemment, l'équipe gestionnaire a fait l'objet d'un important turn-over. Le conservateur et garde technicien précédent avaient tous deux bénéficié d'un commissionnement « Réserve naturelle/Espaces maritimes » sans possibilité pour autant de disposer de la procédure dite du timbre-amende.

Suite à leur départ et à de nouvelles règles de gestion des ressources humaines au sein de l'ONCFS, les personnel actuellement en poste ne peuvent, compte-tenu de la précarité de leur poste, bénéficier de ce commissionnement. Le personnel a pu bénéficier de la formation au commissionnement garde du littoral et garde particulier, mais ne dispose pas encore des bases légales lui permettant de verbaliser les infractions constatées (arrêtés municipaux nécessaires)

La Réserve naturelle se retrouve donc aujourd'hui gérée par des agents dans l'incapacité de faire appliquer la réglementation d'un point de vue pénal, en dehors de l'appui des autres services de police de l'environnement.

Fiche action SE 1 « Elaboration d'un cahier de gestion et des rapports d'activités annuels »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée

Annuellement, et ce, durant toute l'application du plan de gestion actuel, un rapport d'activité a été rédigé, présenté dans le cadre du comité consultatif et envoyé à l'ensemble des instances concernées.

Fiche action SE 2 « Evaluation du plan de gestion et rédaction du plan de gestion 2014-2019 »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée

Réalisé pour l'élaboration du plan de gestion 2016-2020. Plusieurs stages ont permis d'apporter un regard extérieur pour la réalisation de cette évaluation.

Fiche action SE 20 « Etude de la fréquentation de la Réserve naturelle »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie

Les données recueillies lors des tournées de surveillance effectuées de 2010 à 2013 ont permis :

- de mesurer la fréquentation d'avril à septembre (nb de personne observé/h) ;
- de mesurer le taux de rappel à la réglementation ;
- de mesurer la fréquence des infractions constatées.

Malgré ces travaux, aucune donnée qualitative sur la fréquentation (type de public, perception/acceptation...) n'a été relevée, qui seront cependant indispensables pour dimensionner les opérations de surveillance et la communication dans le cadre du prochain plan de gestion.

Fiche action AD6 « Partenariats et/ou prestations entre le gestionnaire et des organismes usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels »

❖ Bilan de réalisation : Réalisée en partie, à reconduire

Des partenariats non formalisés pour la gestion du baccharis et l'enlèvement de déchets (journées développement durable) ont été noués avec les associations suivantes : Surf Insertion, Cap-Termer, Office de tourisme d'Arès, ACCA d'Arès et de Lège Cap-Ferret, ACMBA, Association des randonneurs du Pyla, LPO, associations d'étudiants.

Ils ont donné lieu à l'organisation de plus d'une centaine de journées de chantiers bénévoles de 2007 à 2013. La renaturation du canal par l'enlèvement des « pitts » à quant à elle fait l'objet de prestations réalisées sur financement de l'Etat par les pêcheurs professionnels locaux via le Comité Départemental des Pêches.

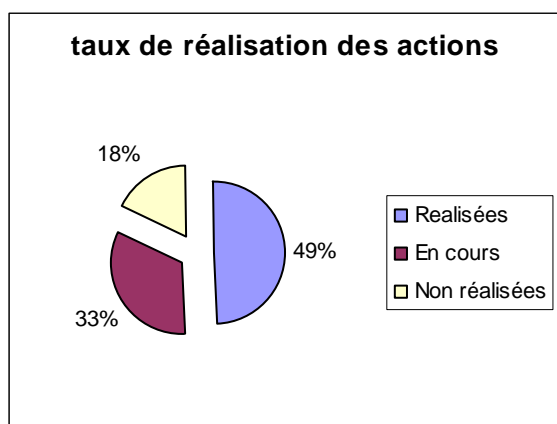
La demande de signature d'une convention de partenariat est formulée régulièrement par l'association Surf Insertion, qui s'est fortement impliquée depuis 2007 dans l'organisation et la participation aux chantiers bénévoles. D'autres partenaires très actifs dans ce domaine, comme les associations cynégétiques (ACCA et ACMBA), sont également demandeurs. Il conviendra donc de formuler ces partenariats.

III. BILAN DE L'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

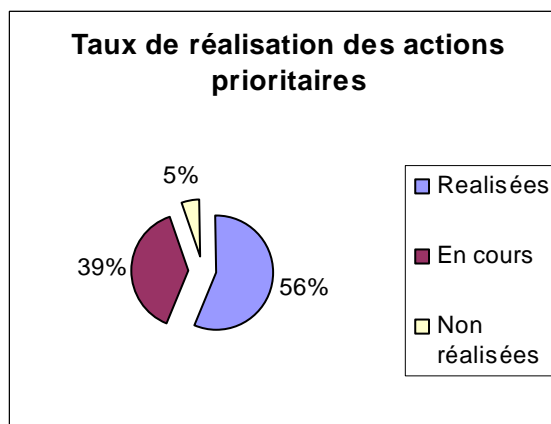
3.1 Bilan de réalisation du plan de gestion

3.1.1 Évaluation de la réalisation des Fiches Actions (FA)

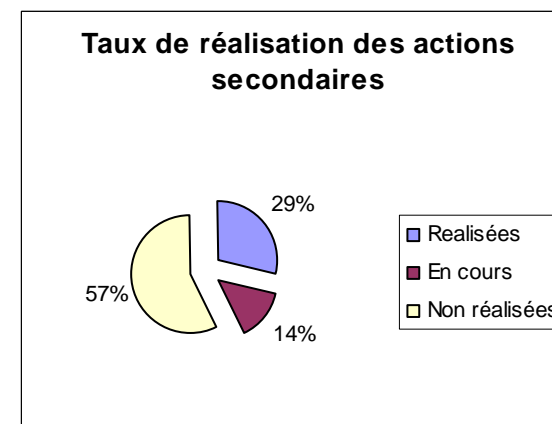
Le taux de réalisation des FA est basé sur les objectifs décrits par les fiches actions du plan de gestion actuel. À noter que certaines fiches actions pourraient être considérées comme réalisées, au vu du manque de réalisme de certains objectifs établis.



Graphique 2 – Taux de réalisation des actions



Graphique 1 – Taux de réalisations des actions secondaires



Graphique 3 – Taux de réalisations des actions prioritaires

On constate que plus de 80% des actions sont réalisées ou en cours. Pour les actions prioritaires, on obtient 56% d'actions réalisées et 39% en cours de réalisation, soit plus de 95% en cumulé. Le plus faible taux de réalisation des actions secondaires indique que les ordres de priorités ont été respectés. Ces résultats présentent un bilan positif avec presque 82 % des opérations réalisées ou en cours.

3.1.2 Evaluation de la réalisation des Objectifs Opérationnels (OO)

Les objectifs opérationnels sont une déclinaison logique des objectifs à long terme et leur taux de réalisation donnent une bonne idée de l'avancement du plan de

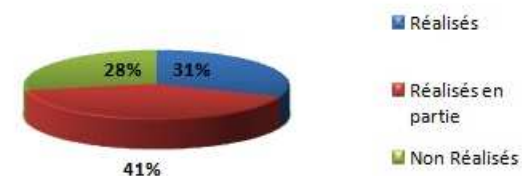
Etat / Rubriques	Réalisé	Partiellement réalisé	Non réalisé	Nb d'actions	% réalisé / en cours
Administrative	4	5	2	11	81,8
Police de la nature	1	0	0	1	100
Connaissance	9	10	1	20	95
Travaux unique	8	2	1	11	91
Travaux d'entretiens	4	1	6	11	45
Pédagogie	1	0	0	1	100
Total	27	18	10	55	81,8

Tableau 4 – Bilan de la réalisation des opérations par rubrique

gestion.

La cohérence interne des objectifs opérationnels semble également satisfaisante même si une certaine redondance est à remarquer.

Etat de réalisation des OO



Plus de 70% des objectifs opérationnels sont réalisés ou réalisés en partie.

Les objectifs opérationnels réalisés :

Les objectifs opérationnels réalisés en totalité, au nombre de 10 (31%), sont liés aux domaines suivants :

- la surveillance et l'application du règlement ;
- l'encadrement des usages et des pratiques proposés, notamment la circulation des véhicules motorisés ;
- la définition et le panneautage des entrées du site ;
- le balisage des sentiers ouverts à la circulation piétonne ;
- l'encadrement des structures partenaires en charges de l'éducation à l'environnement et la mise en place d'animations et sorties pédagogiques de qualité ;
- l'amélioration des habitats à tamaris.

Les objectifs opérationnels réalisés en partie :

Les objectifs opérationnels réalisés en partie sont au nombre de 15 (47%). Ils sont répartis selon les thèmes suivants :

- ▀ Les suivis floristiques, faunistiques et des habitats naturels. Bien que les suivis floristiques de (objectif II.1) aient été réalisés entièrement (via des études typologiques et cartographiques), les suivis relatifs à la faune ont été menés avec un peu moins de succès (objectifs II.I et II.2). Le manque de personnel et la priorité secondaire de ces suivis expliquent en partie l'état de réalisation.
- ▀ Les facteurs anthropiques (objectif II.3). Des connaissances sur les impacts anthropiques sur la qualité des milieux aquatiques et l'état écologique général de la réserve ont été acquises mais pas en profondeur.
- ▀ L'instauration d'une gestion hydraulique de réservoirs à poissons et du canal de Ginot (objectif III.4) : Ce dernier n'a pas fait l'objet d'opération de gestion mais des études sur les réservoirs à poissons ont été menées.
- ▀ Le maintien, l'accompagnement et la structuration des pratiques locales (objectifs IV.1 à IV.4) : seules les activités socioculturelles ont été encadrées.
- ▀ La réhabilitation des paysages et milieux dégradés (objectif VI 1) : le site du ball-trap reste à restaurer.
- ▀ La valorisation des connaissances acquises (objectifs II.4 et II.5) partage une même opération qui n'a pas pu être traitée en totalité.

Les objectifs non réalisés :

Les objectifs opérationnels n'ayant pas été réalisés sont au nombre de 7 (22%) portent sur :

- ▀ la promulgation d'un arrêté préfectoral complétant le décret ministériel (contenu dans 2 objectifs opérationnels sur la réglementation) ;
- ▀ l'absence de gestion expérimentale des prés salés ;
- ▀ le manque d'accompagnement de la gestion agro environnementale ;
- ▀ la réalisation de la gestion des zones bocagères et forestières ;
- ▀ la protection réglementaire de la périphérie de la réserve.

3.1.3 Evaluation de la réalisation des Objectifs à Long Terme (OLT)

Les objectifs à long terme sont la traduction de la stratégie de gestion adoptée par le gestionnaire. L'évaluation de leur état de réalisation se fait au travers des taux de réalisation des opérations qui y sont associées. Les objectifs à long terme ne comportent par le même nombre d'opérations, cependant ces disparités relatives ne portent pas atteinte à leur comparaison. Les 6 thèmes étant déclinés respectivement en OLT, il a été choisit de traiter leur réalisation selon 3 niveaux de réalisation : réalisé, réalisé en partie et non réalisé.

L'évaluation des objectifs à long terme amène à un bilan globalement positif quant à leur taux de réalisation. Le but d'un plan de gestion n'est pas d'effectuer leur réalisation sur une seule période mais d'assurer leur avancement et leur intégration avant chaque renouvellement.

Objectif à long terme	Etat d'avancement des actions en nombre			Evaluation de l'objectif à long terme
	Réalisée(s)	Réalisée(s) en partie(s)	Non réalisée(s)	
OLT 1 : Veiller à l'application du règlement en vigueur au sein de la réserve naturelle	3/3			Objectif n°1 atteint
OLT 2 : Disposer d'un règlement compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel actés dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle.		1/1		Objectif n°2 réalisé en partie
OLT 3 : Acquérir une connaissance fine des habitats naturels, des habitats d'espèces, de la flore et de la faune présents sur la Réserve Naturelle et les « Abberts ».	6/11	4/11	1/11	Objectif n°3 réalisé en partie
OLT 4 : Acquérir une connaissance fine des facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de la réserve naturelle et des Abberts	1/5	4/5		Objectif n°4 réalisé en partie
OLT 5 : Valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».		1/1		Objectif n°5 réalisé en partie
OLT 6 : Maintenir et améliorer la qualité et l'état de conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune de la Réserve Naturelles et des « Abberts ».	6/14	1/14	7/14	Objectif n°6 réalisé en partie
OLT 7 : Maintenir les usages et les pratiques locales compatibles avec des objectifs de conservation du patrimoine naturel sur la Réserve Naturelle et les « Abberts ».		1/1		Objectif n°7 réalisé en partie
OLT 8 : Organiser et structurer les usages et les pratiques au sein de la Réserve Naturelle et les « Abberts ».	4/5	1/5		Objectif n°8 réalisé en partie
OLT 9 : Répondre à une mission de sensibilisation et d'éducation des publics au sein de la Réserve Naturelle	1/1			Objectif n°9 atteint
OLT 10 : Assurer le maintien de la fonction de zone tampon des espaces en périphérie et en particulier des « Abberts ».		1/2	1/2	Objectif n°10 réalisé en partie
OLT 11 : Valoriser la qualité paysagère et les éléments identitaires de la Réserve Naturelle et des « Abberts ».	1/3	1/3	1/3	Objectif n°11 réalisé en partie

Tableau 5 – Avancement de la réalisation des OLT sur la période du plan de gestion

3.2 Conclusion générale

La Réserve Naturelle des Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret a été créée en 1983 dans l'objectif de protéger la richesse floristique de la plus grande zone de prés salés d'Aquitaine.

Suite à sa création, la RNN connut une gestion bipartite entre la Sepanso et la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde, qui se solda par l'absence de gestionnaire clairement identifié, ainsi que par la non-affectation, à l'exception de quelques années, de personnel dédié à sa gestion. A cette époque, la réserve se démarquait également par son contexte local très particulier, marqué par la pratique de nombreuses activités et usages, licites comme illicites.

Entre le début des années 80 et la fin des années 2000, le site s'est par ailleurs vu attribuer de nouveaux usages et a connu une forte hausse de sa fréquentation, liée notamment à l'augmentation de la population sur l'ensemble du bassin d'Arcachon, ainsi qu'au fort développement des activités de plein air et du tourisme de nature. En effet, la démographie de la lagune a doublé en 20 ans, tandis qu'elle s'affirmait comme une des destinations touristiques majeures de la façade atlantique française. C'est afin de remédier à ces dérives que l'Etat a pris la décision de changer de gestionnaire en 2007 et c'est, dans ce contexte pour le moins complexe, que l'ONCFS s'est vu rétrocéder la gestion du site.

Le travail de rédaction du plan de gestion de la RNN avait été lancé avant cette reprise en gestion, à la demande de la DREAL, sous la maîtrise d'ouvrage et le financement du Conservatoire du littoral afin que la gestion puisse être relancée à l'arrivée du gestionnaire. Ce

premier plan, confié au bureau d'études Biotope, incluait notamment des terrains appartenant au CELRL, limitrophe à la RNN hors du périmètre du décret. Sa période d'exécution, indiquée pour la période 2010/2014, a dans les faits démarré dès 2008 pour une échéance prévu en 2012, alors que sa validation officielle par le CNPN datait de 2010.

Compte tenu de ces éléments et en raison de son élaboration par un bureau d'études, il a été acté, lors de son examen par la commission aires protégées du CNPN, que ce plan de gestion devait être considéré non pas comme un véritable premier plan de gestion mais plutôt comme un plan de gestion transitoire.

L'année 2014 marque ainsi la fin de ce plan de gestion transitoire, qu'il convient aujourd'hui de modifier afin d'obtenir sa validation officielle (approuvé par arrêté du ministre en charge de l'environnement) en tant que 1er plan de gestion de la RNN des Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret.

Etape indispensable dans le processus de rédaction d'un plan de gestion, le présent bilan a permis au gestionnaire d'évaluer le travail accompli durant ces 7 premières années. Les mesures de gestion définies par le gestionnaire en concertation avec ses partenaires, le respect de leur planification, ainsi que l'implication de l'ensemble des instances publiques et locales dans le fonctionnement de la réserve traduisent la qualité de la démarche mise en œuvre, confortée quantitativement par un niveau convenable de réalisation du plan de gestion.

Certaines lacunes, propres aux moyens disponibles, et des retards accumulés dans la gouvernance de la réserve ont également pu être identifiés.

Cette évaluation est également l'occasion de saluer le travail accompli par les différentes équipes gestionnaires qui se sont succédé, l'ensemble des personnels de l'ONCFS impliqués dans la gestion et le fonctionnement de la réserve ainsi que celui des partenaires financiers, techniques et universitaires, sans qui la réalisation de ce plan de gestion n'aurait pu aboutir.

Cette évaluation a d'autre part permis de révéler les difficultés liées à la rédaction d'un tel outil, difficultés auxquelles l'équipe gestionnaire doit maintenant faire face, ce tant en matière de planification des opérations de gestion sur 5 ans que d'estimation des moyens financiers et humains à dédier à chaque opération.

Au vu des différents enjeux de conservation mis en évidence depuis 2007, tout en tenant compte de l'évolution du contexte socio-économique et démographique de la zone d'étude, une refonte de certains objectifs à long terme s'avère aujourd'hui nécessaire.

Ainsi, le travail d'évaluation par objectifs à long terme, proposé dans ce document, a conduit à définir et à justifier de nouvelles formulations de ces derniers, dans un souci de simplification et en accord avec les recommandations émises par les membres du CNPN lors de l'examen de ce document en 2010. Ces nouveaux objectifs à long terme sont présentés dans le plan opérationnel de gestion, joint à ce document.

3.3 Evaluation financière

Les différents tableaux et graphiques de cette évaluation financière sont basés sur les bilans financiers présentés dans les rapports d'activités annuels du plan de gestion.

3.3.1 Recettes

La réserve fonctionne avec les ressources allouées principalement par la DREAL et l'ONCFS. La subvention allouée par la DREAL à la gestion de la réserve naturelle fluctue en fonction du personnel et se stabilise aux alentours de 90 000 € lorsqu'un conservateur et qu'un garde technicien sont employés à temps plein (de 2010 à 2012). L'ONCFS participe également chaque année au financement des différentes actions menées par une contribution financière issue du fonds de développement de l'ONCFS et par la mise à disposition d'ingénieurs de la cellule technique sur certains dossiers.

Les mairies d'Arès et Lège-Cap-Ferret n'apparaissent pas dans le tableau des recettes mais participent aussi au financement de la gestion du site par le biais de prestations réalisées en régie par leurs services techniques municipaux respectifs ainsi que par les missions des Offices de Tourisme (actions en faveur de l'éducation à l'environnement), auxquels elles allouent des financements.

Organisme/ Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DREAL	50 000	74 376	90 367	91 828,46	90 377,52	80 280
ONCFS	14 000	14 100	35 776,59	15 498,8	25 928,49	15 289,08
CELRL	390 000	8 758				
SGAR-SIBA-CLP	15 000					
DDTM 33		33 279	9 467,87			
CR Aquitaine				4 794		
TOTAL	469 000	130 513	135 611,46	112 121,26	116 306,01	95 569,08

Tableau 6 – Bilan en € 2008-2013 des crédits perçus par la RNN

Au cours de ces dernières années, certaines actions ponctuelles ont également pu être menées grâce à l'appui d'autres financeurs :

- ❖ **le CELRL, (2008 et 2009 : plan de gestion, acquisition de terrains et d'une maison, réfection de la passerelle, 400 000 €) ;**
- ❖ **la DDTM 33 (2009 et 2010 : enlèvement des « pitts », 43 000 €)**
- ❖ **SGAR-SIBA-CLP (2008, étude hydro-sédimentaire, 15 000 €)**

Le Conseil Régional d'Aquitaine accorde depuis 2011, par le biais des Contrats Aquitaine Nature, des subventions auprès de l'ONCFS et des prestataires en charge de l'éducation à l'environnement (financement de 30 à 40% des actions éligibles). La subvention étant utilisable pendant 3 années, les subventions accordées en 2012 et 2013 n'ont pas encore été utilisées et n'apparaissent donc pas dans les recettes. Les prestataires en charge des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement ont reçu 11 313 € en 2011, 6 606 € en 2012 et 959 € en 2013. Ces montants alloués ont grandement varié du fait des différentes difficultés rencontrées par l'association Captermer depuis 2012 (baisse d'activité et pas de demande de subvention effectuée en 2013).

Le Conseil général de la Gironde (CG 33) finance également les prestataires en charge des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement : 7 337 € en 2012 et 12 658,40 € en 2013. Le conseil général a également été sollicité en 2013 par l'ONCFS pour le financement d'une étude préalable à l'accueil des publics en situation de handicap au sein de la réserve naturelle, il

a alloué la somme de 15 000 € pour ce travail. Cependant, l'étude étant en voie de finalisation, ce montant n'apparaît pas dans cette évaluation financière, il apparaîtra dans le rapport d'activité 2014 de la réserve naturelle.

L'agence de l'eau Adour Garonne n'avait pas encore été mise à contribution depuis 2008. Elle a cependant été sollicitée en 2014 pour un projet de réfection de deux écluses de la réserve naturelle. Le montant attribué sera connu prochainement et apparaîtra dans le rapport d'activités 2014 ou 2015 de la réserve naturelle, en fonction de la date de réception des travaux.

Enfin, différentes partenaires techniques et scientifiques locaux apportent un appui humain et technique à l'équipe de gestion sur des missions ponctuelles, comme la SEPANSO (RNN du Banc d'Arguin notamment), la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde et les ACCA d'Arès et de Lège Cap Ferret, la DREAL, l'ONEMA, le CBNSA ou l'association Surf Insertion.

3.3.2 Dépenses

Les dépenses budgétaires de la Réserve naturelle ne prennent pas en compte les coûts de fonctionnement des autres services de l'ONCFS, impliqués directement ou indirectement dans la gestion quotidienne ou ponctuelle du site (Direction des ressources humaines, Direction financière, service administratif de la cellule technique Aquitaine/Midi Pyrénées...etc.).

Les coûts des prestations réalisées en régie par les services techniques des municipalités d'Arès et de Lège Cap Ferret, ainsi que ceux très importants des partenaires associatifs locaux, calculés sous forme de bénévolat valorisé, n'apparaissent également pas dans ce bilan financier (cf. 3.3.3 et 3.3.4).

Poste de dépense/Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel	40 800	50 833	64 318,74	65 194,33	76 756,88	63 972,54
Fonctionnement	6 050	6 388	10 134,75	10 972,94	9 164,71	6 586,32
Communication	-	-	-	-	-	-
Accueil public	-	-	-	-	-	-
Education Env't	8 000	9 900	11 761,44	6 249,09	789,36	13 522,57
Etudes	60 000	9 536	21 661,93	13 066,78	5 740,8	
Travaux Gestion		51 105	25 149,01	9 568	23 304,1	10 075,1
Acquisition Matériel	4 150	2 751	2 585,59	7 070,12	550,16	1 412,55
Maison Navalette	350 000					
TOTAL	469 000	130 513	135 611,46	112 121,26	116 306,01	95 569,08

Tableau 7 – Bilan en € 2008-2013 d'utilisation du budget de la RNN par poste de dépense

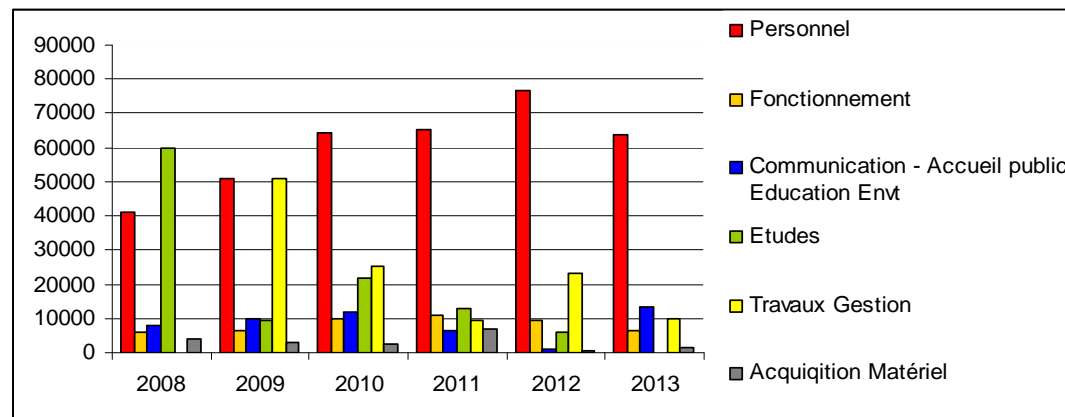
Dépenses¹ liées au personnel et au fonctionnement courant (38,8 % du budget global) :

Les évolutions budgétaires des dépenses liées au personnel et au fonctionnement sont dues à différentes raisons :

- ❖ **la constitution progressive d'une équipe de gestion, dans les quelques années qui ont suivis la reprise en gestion du site en 2007 ;**
- ❖ **l'important turn-over des personnels recrutés sur la réserve qui suite à leur départ ont laissé leur postes vacants pendant plusieurs mois avant que des démarches de recrutement puissent être réalisées ;**
- ❖ **le recrutement périodique de personnels temporaires affectés à la conduite de certaines missions spécifiques.**

En effet, entre 2008 et juillet 2009, seuls les frais du poste de conservateur étaient imputés au budget global de fonctionnement du site. Suite au recrutement d'un garde technicien en août 2009, les dépenses liées aux frais de personnel se sont vues augmenter, de manière modérée la première année avant d'être beaucoup plus conséquente l'année suivante. Fin 2012, un contrat de 3 mois a été proposé au sein de la réserve naturelle, ainsi 3 personnes étaient affectées à la gestion du site, ce qui explique l'augmentation des frais de personnel observée.

Le budget de fonctionnement courant varie entre 6 000 et 11 000 €, en fonction du personnel affecté à la gestion de la réserve.



Graphique 5 – Montant et répartition des dépenses au cours du plan de gestion

¹ : Pour des raisons graphiques, l'achat de la maison Navalette par le CELRL en 2008, pour un montant de 350 000 €, n'apparaît pas dans la figure ci-après.

Communication – accueil du public – Education à l’environnement (4,7% du budget global):

Des dépenses importantes en matière de communication ont eu lieu en début de gestion (jusqu'en 2011) afin de doter le site de tous les éléments indispensables à l'accueil du public (balises réglementaires, panneaux d'accueil, équipements divers...etc.). Ces efforts importants de communication se sont également focalisés autour de la sensibilisation des usagers au respect de la réglementation en vigueur et sur les richesses faunistiques et floristiques inféodées au site (plaquette, site internet, panneaux pédagogiques spécifiques...etc.). En 2013, les plaquettes de présentation de la réserve ont été rééditées et un livre photographique historique a été réalisé à l'occasion des 30ans de la réserve, ce qui explique l'augmentation des dépenses observée pour cette année.

Etudes (10,4% du budget global) :

Dès 2008, l'ONCFS a décidé de mener de nombreuses études en faveur de l'amélioration des connaissances de la faune, la flore et des habitats naturels. En 2008, le montant alloué pour les études semble beaucoup plus important que lors des autres années. Cependant, il est inclus dans ces dépenses, la réalisation du plan de gestion par le bureau d'étude biotope à hauteur de 40 000€.

En 2010, le recrutement d'un chargé d'études en phytosociologie explique l'augmentation des dépenses observée. Suite au départ du conservateur en début d'année 2013 et son remplacement en juillet 2013, aucune étude scientifique nouvelle n'a été programmée.

Travaux de gestion (11,2% du budget global) :

Suite à la reprise en gestion de la réserve en 2007, les premières missions du gestionnaire se sont focalisées sur l'objectif à long terme n°11, dédié à la réhabilitation des

paysages et milieux naturels dégradés suite à plus d'une vingtaine d'années de non gestion du site.

Ces opérations se sont traduites sur le terrain, d'une part, par la renaturation de l'ancien circuit d'auto-cross (2009), la réfection de la passerelle du canal des étangs (2009) et l'enlèvement des puits illégaux de pêche sur les berges du canal des étangs (de 2009 à 2010) ; d'autre part, de nombreuses opérations, commanditées à des prestataires externes (travaux mécanique notamment), ont été réalisées afin de répondre à certains objectifs opérationnels de l'objectif à long terme n°5, concernant la lutte contre le baccharis à feuille d'arroche et la restauration de l'habitat à tamaris (2010, 2011 et 2012).

Enfin, l'état de dégradation avancé des ouvrages hydrauliques du domaine endigué et de certaines digues a demandé au gestionnaire d'entreprendre de nombreux travaux en vue de leur réhabilitation. Tout ceci afin de rétablir la gestion du domaine endigué, répondant à ce même objectif à long terme n°5 (2012 et 2013).

Ces opérations ont été couronnées de succès tant au niveau de leur réalisation qu'au regard des résultats obtenus. Elles se sont avérées cependant très onéreuses, ce qui explique la part importante de cet axe dans le budget total de la réserve.

Acquisition de matériel (1,7% du budget global) :

L'achat du matériel indispensable à la gestion courante du site (outils d'entretien, matériel optique, etc.) a été réalisé tout au long de ce plan de gestion et représente une part relativement modeste du budget total dépensé.

Achat de la maison Navalette (33,1% du budget global) :

L'achat de la maison Navalette a été effectué en 2008 par le CELRL afin de la mettre à disposition du gestionnaire.

L'état de dégradation de cette maison demande d'importants travaux de rénovation, avant une éventuelle occupation par le gestionnaire de la réserve naturelle. Aucune solution n'a encore abouti pour la réhabiliter.

3.3.3 Appui des municipalités par la réalisation de prestations en régie

Les municipalités participent activement à la gestion du site par des prestations de travaux effectuées en régie (girobroyage de parcelles de baccharis, pose de signalétique et de mobilier, suivi de dossiers...). La mairie d'Arès met également à disposition du gestionnaire un emplacement de camping pour les stagiaires de la réserve naturelle et un local de gestion depuis 2011 (ancien office de tourisme).

Mairie	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arès	4 120€	13 036€	11 180€	6 924€	11 429€	6 264€
Lège Ferret	3 320€	4 440 €	4 390€	2 644 €	12 301€	9 104€
Total	7 440€	17 476€	15 570€	9 568€	23 730€	15 368€

Tableau 8 – Bilan en équivalent € de la participation des mairies à la gestion de la RNN

3.3.4 Appui de personnel salarié

Le personnel de la réserve naturelle travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions pour mener à bien les actions du plan de gestion. La fédération départementale des chasseurs de la Gironde et la SEPANSO participent au suivi de l'avifaune nicheuse de la réserve, réalisé en routine depuis 2008. L'association Surf insertion, via son personnel salarié, organise des chantiers d'arrachage de baccharis à feuille d'arroche ou des collectes de déchets. Le CREN Aquitaine a apporté son appui en 2009 pour inventorier les criquets présents sur les prés salés. En 2012, l'étude hydraulique des réservoirs à poissons de la RNN a demandé un appui conséquent de l'ONEMA (17 jours) et du SPREB (DREAL). L'étude sur les fonctionnalités écologiques des prés salés de la RNN a fait appel au personnel de la SEPANSO en 2012. En 2012 et 2013, le CBNSA a mis à disposition un agent pour la cartographie des habitats naturels de la réserve naturelle et la recherche d'espèces végétales patrimoniales.

Structure	2008	2009	2010	2011	2012	2013
FDC33	2j / 534€	2j / 534€	2j / 534€	2j / 534€	4j / 1 068€	6j / 1 602€
CREN Aquitaine		2j / 534€				
Surf Insertion	10j / 2 670€	10j / 2 670€	10j / 2 670€	10j / 2 670€	10j / 2 670€	10j / 2 670€
SEPANSO					12j / 3 204€	4j / 1 068€
CBNSA					5j / 1 335€	5j / 1 335€
ONEMA					17j / 4 539€	
SPREB					4j / 1 068€	
Total	12j / 3 204€	14j / 3 738€	12j / 3 204€	12j / 3 204€	52j / 13 884€	25j / 6 675€

Tableau 9 – Bilan en équivalents jour et € de l'appui en personnel des partenaires locaux hors communes

3.3.5 Bénévolat valorisé

L'essentiel du bénévolat valorisé présent sur la réserve concerne la gestion du baccharis à feuille d'arroche et les collectes de déchets (organisation de chantiers bénévoles avec l'association surf insertion et les offices de tourisimes). Le budget estimé varie d'un peu plus de 9 000 € à plus de 18 000 €, ce qui montre l'importance du bénévolat dans la lutte des espèces invasives ou dans la gestion des déchets. L'implication des associations de chasse locales (ACCA/ACMBA) et de l'association surf insertion est extrêmement importante et constitue une véritable réussite de gestion écoparticipative du site. La présente évaluation conduit à formuler le souhait que ces partenariats soient formalisés par la signature de conventions lors du prochain plan de gestion.

Structure	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ACCA Arès	10j/1 880€	20j/3 760€	11j/2 068€	45j/8 460€	12j/2 256€	10j/1 880€
Cap-Termer	12j/2 256€	15j/2 820€	5j/940€	4j/752€	12j/2 256€	1j/188€
Bagueurs d'Aquitaine	10j/2 670€	10j/2 670€	10j/2 670€			
LPO (Jouandoudet)	2j/376€	4j/752€	2j/376€			2j/376€
Surf Insertion	12j/2 256€	20j/3 760€	24j/4 512€	12j/2 256€	10j/1 880€	44j/8 272€
ACMBA			6j/1 128€	6j/1 128€	10j/1 880€	
OT Arès			3j/564€	4j/752€	7j/1 316€	1j/188€
ACCA Lège Cap Ferret				25j/4 700€	17j/3 196€	3j/564€
Total	44j/9 438€	69j/13 762€	61j / 12 258€	96j / 18 048€	68j / 12 784€	59j/11 092€

Tableau 10 – Bilan en équivalents jour et € du bénévolat valorisé apporté par les partenaires locaux